

N° 53

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

### TOME III COOPERATION

Par M. Louis MARTIN,  
Sénateur

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, vice-présidents; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires; Michel d'Aillières, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Périquier, Mme Rolande Perlican, MM. Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Georges Spénale, Jean-Louis Vigier, Albert Voilquin.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 9), 1294 (Tome III) et in-8° 227  
Sénat : 49, 50 (tome III, annexe 6), 51 (tome XIII) (1979-1980).

Loi de finances. — Afrique - Coopération.

## SOMMAIRE

	Pages
Introduction .....	5
<b>Première partie. Le contexte économique et politique dans lequel s'inscrit l'action du Ministère de la Coopération.</b>	
<b>I - L'importance réciproque de l'Afrique pour l'Europe et de l'Europe pour l'Afrique.</b> .....	<b>7</b>
1. La dépendance de l'Europe à l'égard de certains produits minéraux et végétaux dont l'Afrique est excédentaire et le besoin pour l'Afrique de la technologie et de certains équipements européens. ....	9
2. Malgré ses effets défavorables, multipliés dans les Etats en voie de développement, la crise économique valorise les relations entre l'Europe et l'Afrique. ....	11
3. L'importance géostratégique de l'Afrique en cas de tension majeure dans le monde. ....	11
<b>II - L'évolution de la situation économique au cours de l'année écoulée : malgré la confirmation de certains facteurs favorables au développement, la situation économique de l'Afrique et, singulièrement de l'Afrique francophone, reste hypothéquée par la persistance de graves handicaps.</b> .....	<b>12</b>
<b>A - La confirmation de certains facteurs favorables au développement.</b> ..	<b>12</b>
1. La réalisation d'un consensus politique dans le domaine de la stabilisation des cours des produits de base : l'accord de mai 1979 sur la mise en place d'un Fonds Commun. ....	12
2. La réalisation de certains progrès dans le domaine des accords de produits. ....	13
3. La réalisation de progrès continus dans le domaine de la formation. ....	13
4. La confirmation et l'approfondissement des relations entre l'Europe et l'Afrique. ....	13
5. Le développement des relations économiques interafricaines. ....	15
<b>B - La persistance de nombreuses conditions défavorables au développement.</b> .....	<b>15</b>
Dans le domaine conjoncturel :	
1. L'évolution peu contrôlée et généralement guère favorable des cours des principaux produits de base exportés par nos partenaires africains .....	15
2. Les effets multipliés que produit la crise dans la plupart des Etats africains .....	17
Dans le domaine structurel :	
1. Des richesses naturelles fort inégalement réparties. ....	18
2. Des conditions géographiques et climatiques généralement difficiles. ....	18
3. Une croissance démographique que n'équilibre pas le développement économique. ....	19
4. Des structures socio-économiques qui demeurent souvent déficientes. ....	20
<b>III - L'évolution de la situation politique au cours de l'année écoulée : le relatif apaisement de certaines situations dangereuses ou critiquables ne doit pas masquer la persistance et parfois le développement de facteurs de tension nouveaux</b> .....	<b>20</b>
<b>A. Relatif apaisement de certaines situations dangereuses ou critiquables.</b>	<b>20</b>
1. Les progrès de la démocratie. — la fin des dictatures en Ouganda, en Guinée Equatoriale, en Centrafrique.	

— le retour à la démocratie électorale au Nigéria. — les élections en Rhodésie.	
2. L'amorce d'une réconciliation nationale au Tchad, dans un contexte spécifiquement africain.	
3. Le ralentissement relatif de l'influence soviéto-cubains.	
B. <i>La persistance de facteurs de tension nouveaux.</i> .....	24
1. La persistance de nombreux pôles de déstabilisation ou de conflits potentiels. ....	24
— La persistance de la crise non réglée au Sahara Occidental — la précarité des situations intérieures au Tchad, au Zaïre et en République Centrafricaine. — Les incertitudes sur la politique étrangère de certains Etats : l'Ethiopie et la Libye. — La situation en Afrique australe.	
2. La fragilité de la plupart des Etats africains .....	27
— sur le plan politique — sur le plan frontalier — sur le plan économique — sur le plan sociologique — les conséquences de cet état de fait : une carte politique fragile et incertaine qui tend à favoriser le jeu des influences des externes.	
Deuxième partie. <b>L'évaluation des actions que traduit le budget du Ministère de la Coopération.</b> .....	31
<b>I - La mesure quantitative de l'action du Ministère de la coopération.</b>	
A. <i>Le caractère non exclusif de l'aide apportée par le Ministère de la Coopération : si le Ministère de la Coopération distribue 85 % des crédits d'aide au développement consacrés à l'Afrique, il ne dispose pas d'un cinquième du total des crédits budgétaires consacrés au développement.</i> .....	31
B. <i>Le caractère modeste de l'action du Ministère de la Coopération : en progression de 16,7 % sur l'exercice précédent le budget du Ministère de la Coopération ne représente que 0,77 % du budget de l'Etat.</i> .....	32
<b>II - La mesure qualitative de l'action du Ministère de la Coopération.</b> ...	32
A. <i>L'approche budgétaire : une expansion modérée des dépenses ordinaires (+ 17,93 %); une forte augmentation des dépenses d'équipement en Autorisation de Programme (+ 41,41 %); une stagnation des dépenses d'équipement en Crédit de Paiement (+ 12,08 %). d.</i>	
1. Les dépenses ordinaires. ....	33
2. Les dépenses en capital. ....	34
B. <i>L'approche sectorielle : une très forte croissance des concours financiers et administratifs; une croissance soutenue de l'aide au développement rural et de l'aide militaire; une stagnation des dépenses consacrées aux actions socio-culturelles, à l'action médico-sociale et à la recherche scientifique; un déclin de l'aide au développement rural et de l'aide militaire; une stagnation des dépenses consacrées aux actions socio-culturelles, à l'action médico sociale et à la recherche scientifique; un déclin de l'aide au développement industriel et minier ainsi que de l'aide au développement des infrastructures.</i>	
1. Les actions socio-culturelles : 31,19 % du budget; une progression de 12,13 %. ....	34
— l'enseignement primaire; — l'enseignement secondaire; — l'enseignement technique; — la formation professionnelle; — l'enseignement supérieur.	
2. L'aide au développement économique : 26,82 % du budget; une progression de 24,43 % sur l'exercice précédent. ....	38
— l'augmentation massive des concours financiers et administratifs; — le déclin de l'aide au développement des infrastructures; — l'effort soutenu en faveur du développement rural; — le déclin de l'aide au développement industriel et minier.	

3. Le maintien de l'effort en faveur de l'aide militaire : 15,82 % du budget; une progression de 21,07 % sur l'exercice précédent. ....	42
4. La stagnation du soutien à la recherche scientifique : 13,23 % du budget; une progression de 10,34 % sur l'exercice précédent. ....	43
5. Le plafonnement du niveau des actions médico-sociales : 4,68 % du budget; une progression de 13,25 % sur l'exercice précédent. ....	44
<i>C. L'approche géographique : une priorité accordée aux Etats les plus pauvres, en particulier dans la région du Sahel; un effort soutenu en faveur du Tchad. ....</i>	<i>45</i>
<b>Conclusions. ....</b>	<b>51</b>
<b>Examen en Commission. ....</b>	<b>54</b>

Mesdames, Messieurs,

En progression de 16,7 % sur l'exercice précédent, qui lui-même confirmait le net redressement amorcé en 1978, l'effort budgétaire de la France en faveur de la Coopération avec l'Afrique se confirme, malgré une conjoncture économique qui demeure défavorable. C'est là une constatation d'autant plus positive que la rigueur des temps incite généralement à la déflation des dépenses jugées comme non directement productives. Il importe malgré tout de se prémunir contre toute tentation hâtive d'autosatisfaction que pourrait inspirer le présent projet de budget. A cela trois raisons majeures.

Il apparaît tout d'abord que la crise de l'énergie et la crise du système des paiements internationaux, si elles frappent durement les économies occidentales et, partant, leurs possibilités à l'égard des pays les plus défavorisés, atteignent plus durement encore les pays en voie de développement eux-mêmes dont les coûts à l'importation ont considérablement augmenté, et cela sans compensation équitable au niveau des cours de la plupart des produits minéraux ou végétaux exportés. Cela s'avère particulièrement évident pour la plupart des Etats africains avec lesquels nous coopérons dont les richesses naturelles — lorsqu'ils en disposent ce qui est rarement le cas — n'ont guère été valorisées par la crise.

Il est en second lieu clair que, en raison d'une solidarité forgée par les liens ambigus de la colonisation comme pour des motifs humanitaires évidents, la France comme l'Europe se renieraient elles-mêmes en se désintéressant du sort de l'Afrique. Il est, au demeurant, fort probable que — cet aspect moral des choses; quoiqu'essentiel, étant mis à part — la France, comme l'Europe, iraient à leur perte si elles laissaient la pauvreté et le désespoir s'instaurer en Afrique. Toutes les aventures seraient alors possibles. L'Europe n'aurait rien à y gagner et sans doute beaucoup, sinon tout, à y perdre.

Il apparaît enfin que, si notre effort en faveur de la coopération avec l'Afrique se maintient, cette considération ne doit pas en masquer une autre : *notre effort global en faveur du développement tend à diminuer régulièrement*. L'aide publique au développement consentie par la France se situe bien en deçà de l'objectif des 0,7 % du PNB pourtant réaffirmé par le Chef de l'Etat. Avec 0,57 % de notre PNB consacré au développement en 1978, la France apparaît même comme l'un des rares Etats donateurs n'ayant pas encore atteint l'objectif des 0,7 %, qui voit son effort se ralentir. Nous consacrons en effet 0,60 % de notre PNB au développement en 1977 et 0,62 % en

1975 et 1976. Il convient d'ajouter à cela qu'il nous apparaît abusif de comptabiliser notre action envers les Départements et Territoires d'Outre-Mer, qui est en quelque sorte une aide que nous nous accordons à nous-mêmes, dans le total de notre aide publique en faveur du développement. Or si nous déduisons de notre effort en faveur du Tiers Monde notre action dans le DOM-TOM, l'aide publique au développement accordée par la France n'est plus que de 0,33 % du PNB. La France est ainsi dépassée notamment par la Suède (0,90 %), les Pays-Bas (0,82 %), le Canada (0,52 %), le Royaume-Uni (0,40 %). Nous sommes bien loin de l'objectif des 0,7 % et il apparaît même que nous nous en écartons progressivement : 0,38 % en 1975, 0,35 % en 1976, 0,34 % en 1977, 0,33 % en 1978.

\*

\*\*

Nous ne pouvons que répéter ce que nous disions l'année dernière. Il est essentiel de ne pas se bercer d'illusions : la France dispose d'un acquis incontestable dans le Tiers Monde et notamment en Afrique. Mais, cet acquis, il convient de le conserver et de le développer. Et cela implique un effort que le présent projet de budget, comme d'ailleurs l'ensemble des actions des divers ministères qui contribuent à notre action en faveur du Tiers Monde, expriment sans critique majeure possible sur le plan qualitatif, mais d'une façon qui reste modeste sur le plan quantitatif, en dépit, répétons-le, d'un redressement incontestable.

Afin d'illustrer aussi complètement que possible ce propos général, nous consacrerons une partie de ce rapport, la première, à l'analyse du contexte économique et politique dans lequel s'inscrit l'action du Ministère de la Coopération. Dans la seconde partie, nous rendrons compte et nous commenterons les options qu'exprime le présent projet de budget.

---

## PREMIÈRE PARTIE

### LE CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION DU MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

Un examen sommaire des grandes lignes de l'évolution de la situation économique et politique de l'Afrique, et en particulier de celle des 23 États<sup>1</sup> qui bénéficient de l'action du ministère de la Coopération, paraît s'imposer.

L'appréciation du contexte économique et politique dans lequel s'exerce l'action du ministère de la Coopération est en effet essentielle car, au-delà du caractère nécessairement très abstrait des analyses purement budgétaires, l'évolution de la situation économique et politique du continent noir constitue la matière quotidienne concrète en même temps que la justification de l'action de la France en faveur du développement de l'Afrique.

Cette connaissance paraît indispensable, tant à l'appréciation des diverses données de l'effort budgétaire consenti dans le cadre des crédits alloués au ministère de la Coopération, qu'à l'évaluation des politiques poursuivies et des principes dégagés.

Cependant, l'une des caractéristiques majeures de la réalité africaine étant la très grande *diversité des situations* d'un État à l'autre, votre rapporteur est tout à fait conscient du *caractère nécessairement approximatif de toute généralisation*. C'est sous le bénéfice de cette remarque que les observations de la Première Partie de ce rapport seront organisées à partir de trois constatations principales.

#### **I. L'importance réciproque de l'Afrique pour l'Europe et de l'Europe pour l'Afrique.**

Bien au-delà des solidarités, parfois ambiguës dans l'ordre de l'historique, du culturel, de l'économie, mais aussi du politique, qui — avec leurs aspects positifs comme avec leurs aspects négatifs — demeurent la conséquence, controversée mais encore tangible, du

---

1. Sur un total de 49 États.

lien colonial qui a longtemps existé entre les deux continents, le développement de l'Afrique, comme le maintien de la croissance économique en Europe, apparaissent largement interdépendants.

Cette constatation, trop souvent répétée sous la forme d'un état de fait qui va de soi, n'a rien d'original. Elle mérite cependant d'être appréciée à partir de quelques données chiffrées. Le résultat d'une telle appréciation incite en effet à la modestie et à la nuance.

Il incite à la *modestie* car l'on verra que la poursuite et l'approfondissement de relations harmonieuses dans tous les domaines entre les deux continents est tout aussi importante pour l'un que pour l'autre. Dès lors, l'effort en faveur de l'Afrique apparaît tout autant comme une nécessité que comme une action généreuse inspirée par des sentiments humanitaires et parfaitement désintéressés.

Il incite ensuite à la *nuance* car, plus que dans tout autre continent, la richesse en produits rares et non substituables est fort inégalement répartie sur le continent africain.

\*

\*\*

1. Très peuplée et très industrialisée, l'Europe Occidentale n'atteint pas la taille d'un continent et elle ne dispose, sur son propre sol, que de très peu des produits de base dont elle a besoin, tant pour sa consommation que pour l'alimentation de ses industries en énergie et en matières premières. L'Afrique, au contraire, grâce à sa dimension géographique, à son peuplement relativement réduit, à ses richesses minérales, à sa faible industrialisation, est en mesure de fournir à l'Europe une partie importante de ce qui lui manque. Le développement des échanges entre ces deux parties du monde est une sorte d'impératif aussi bien pour les Africains, qui ne peuvent trouver qu'auprès des pays industrialisés les équipements et les techniciens dont ils ont besoin pour le développement de leur pays et de leurs sociétés que pour les Européens, qui doivent payer par leurs exportations le prix des matières premières et des produits alimentaires qu'ils importent.

Cette constatation mérite cependant d'être précisée et le tableau ci-après permet d'évaluer assez précisément la dépendance de la France, d'une part, et celle de l'Europe communautaire, d'autre part, à l'égard de l'Afrique en général et des pays unis à la France par un lien de coopération en particulier.

*Taux de dépendance de la France et de la C.E.E. (9 États) en matière d'importations agricoles et minières venant des EAMA<sup>1</sup>*

<i>Produits de l'agriculture</i>	<i>Taux France</i>	<i>Origine</i>	<i>Taux CEE</i>
Ananas frais	98 %	Côte d'Ivoire, Cameroun	90 %
Ananas conserve	66 %	Côte d'Ivoire	28 %
Bois tropicaux	80 %	Gabon, C.I., ECA, Congo	46 %
Cacao et dérivés	60 %	C.I., Cameroun, Togo	41 %
Café vert	42 %	C.I. Zaïre, Cameroun Madagascar	25 %
Coton égréné	25 %	Tchad, Mali, Haute-Volta	10 %
Caoutchouc naturel	13 %	Côte d'Ivoire	7 %
Banane fraîche	32 %	Côte d'Ivoire, Cameroun	11 %
Huile palme	13 %	Zaïre, Bénin	12 %
Huile arachide	44 %	Sénégal	49 %
Noix amandes de palme	83 %	Côte d'Ivoire, Cameroun	10 %
Sisal	30 %	Madagascar	3 %
Tabac	3 %	ECA, Cameroun Congo, Madas	1 %
Thon entier	40 %	Côte d'Ivoire, Sénégal	51 %
Tourteaux arachide	25 %	Sénégal	32 %
Vanille	98 %	Madagascar	90 %
<i>Produits minéraux - métaux</i>			
Aluminium	7 %	Cameroun	—
Chrome	32 %	Madagascar	41,1 %
Fer	17 %	Mauritanie	4,8 %
Manganèse	35 %	Gabon	23,3 %
Pétrole	1,1 %	Gabon, Congo	0,4 %
Phosphate	22,6 %	Togo, Sénégal	15,2 %
Uranium	87 à 100 %	Niger, Gabon	94,6 %
Étain		Rwanda, Zaïre	22,3 %
Cuivre	32 %	Zaïre, Mauritanie	17,7 %

Ce tableau est riche d'enseignements. Il appelle une constatation majeure et un certain nombre de précisions.

1. L'Europe en général et plus encore la France *dépend étroitement de l'Afrique pour leur approvisionnement en matières minérales rares indispensables à l'industrie moderne.*

1. Pour la France États associés (14 États ex zone franc 1971) - année 1978  
 Commerce Extérieur Français  
 Pour la CEE États associés - octobre 1977 - septembre 1978 (Source : Eurostat 2. 1979)

De fait, en cas de troubles graves en Afrique, l'Europe et la France tout particulièrement auraient les difficultés les plus grandes à trouver de nouveaux fournisseurs, les possibilités de substitution étant limitées par les liaisons financières entre producteurs Sud-Américains et utilisateurs des États-Unis, par les accords à long terme passés par le Japon, avec ses fournisseurs et par le fait que certains minerais (manganèse, chrome) ne seraient disponibles que dans les pays de l'Est.

2. *Les taux de dépendance, tant de la France que de l'Europe, sont nettement plus importants lorsque l'on prend en compte l'ensemble des pays africains que lorsque l'on retient les seuls États avec lesquels nous sommes liés par l'action du ministère de la Coopération.* Cette constatation revient à souligner que l'Afrique francophone au sens large n'est, en règle générale, pas particulièrement favorisée dans la répartition des produits minéraux rares.

C'est ainsi que le taux de dépendance de la France à l'égard des États de l'ex-Communauté française est de 35 % pour le manganèse (Gabon); 22 % pour les phosphates (Togo, Sénégal) 32 % pour le chrome. Lorsqu'on prend en compte tous les pays d'Afrique en développement, y compris l'Afrique du Nord, la dépendance devient beaucoup plus grande : phosphate : 83 %; bauxite : 68 %; minerais de fer : 27,5 %; cuivre : 32 %; manganèse : 35 %; zinc : 10 %; cobalt : 100 %. Elle s'accroît encore si l'on tient compte des importations en provenance de l'Afrique du Sud qui sont importantes pour le manganèse : 40 % des approvisionnements français; le chrome : 13,6 % et le charbon : 8 %.

On aboutit à des constatations analogues pour ce qui concerne la Communauté Européenne dont les taux de dépendance sont plus faibles — quoiqu'appréciables — à l'égard des États associés (qui correspondent grosso modo à la sphère géographique du ministère de la Coopération) qu'ils ne le sont si l'on considère l'Afrique dans son ensemble. C'est ainsi que la dépendance de la CEE à l'égard des États associés est de : 7 % pour le fer, 28 % pour l'étain et 13 % pour le cuivre. Ces pourcentages se relèvent très sensiblement lorsqu'on considère l'ensemble de l'Afrique en voie de développement : chrome : 23 %, fer : 20 %, manganèse : 35 %, phosphate : 81 %, cuivre : 41 %.

3. *L'Afrique australe recèle des richesses inappréciables qui, à ne s'en tenir qu'aux simples constatations économiques, font d'elle un cas particulier dans l'ensemble africain.* Le tableau ci-après est révélateur à cet égard :

*Part de l'Afrique australe dans les réserves mondiales.*

---

	%
Chrome	96
Diamant industriel	89
Platine	71
Or	50
Cobalt	40
Manganèse	37
Vanadium	19
Fluor	17
Uranium	14
Cuivre	13
Amiante	6
Antimoine	5

---

2. On montrera plus loin que la crise économique produit dans l'ensemble des effets défavorables multipliés en Afrique. La situation nouvelle créée par la crise dans l'ensemble des pays industrialisés a cependant pour effet de *valoriser le partenaire africain* pour l'Europe. En effet, les possibilités de compenser le coût multiplié de l'importation de produits énergétiques par des ventes de produits manufacturés sur les marchés des pays développés s'avèrent de plus en plus réduites, par les conséquences de la récession dans ces pays, ainsi que par l'apparition de phénomènes de saturation et de protectionnisme. La recherche de débouchés nouveaux s'impose par conséquent de plus en plus et l'Europe a, de ce fait, un intérêt accru au décollage économique de l'Afrique dont la proximité géographique fait un partenaire commercial tout désigné.

3. Partenaire important pour l'Europe comme pour la France sur le strict plan économique, l'Afrique l'est également au niveau géostratégique. L'Afrique et ses côtes constituent en effet une *voie de passage devenue fort importante pour les produits pétroliers* originaires du Golfe arabo-persique et du Moyen-Orient qui assurent plus de 60 % de la consommation pétrolière de l'Europe. Cette considération souligne l'intérêt que l'Europe a à la stabilité dans cette région du monde. L'Afrique ne présente guère d'intérêt positif pour la sécurité de l'Europe. Elle présenterait en revanche un grand intérêt négatif si des puissances hostiles y prenaient durablement pied, menaçant ainsi l'approvisionnement de l'Europe en matières premières essentielles à la vie de son économie.

## II. La situation économique de l'Afrique au cours de l'année écoulée

En dépit de la confirmation de certaines tendances et de progrès timides dans quelques domaines, le décollage économique de l'Afrique, malgré des potentialités certaines, reste hypothéqué par la persistance de nombreuses conditions défavorables.

### A - La confirmation de certains facteurs favorables au développement

#### 1. La réalisation d'un consensus politique dans le domaine de la stabilisation des cours des produits de base.

Un accord, qui a été confirmé au mois de mai 1979 dans le cadre de la V<sup>e</sup> CNUCED, est enfin intervenu dans le domaine de la stabilisation des cours des matières premières. Cette décision est importante sur le plan des principes car la mise en place des éléments fondamentaux d'un *Fonds commun* est conçue pour les pays en voie de développement comme le mécanisme clé du Programme intégré pour les produits de base, qui avait été adopté en 1976 à la III<sup>e</sup> CNUCED.

De fait, l'accord de mai 1979 constitue un *succès politique* incontestable pour les pays en voie de développement, dans la mesure où *l'ensemble des pays industrialisés* ont fini non sans mal par se rallier à la création d'une institution considérée par les pays en développement comme l'une des bases d'un « nouvel ordre économique mondial ».

Le Fonds commun devra intervenir dans deux directions : *le financement des stocks régulateurs* destinés à stabiliser les cours des matières premières ayant fait l'objet d'accords internationaux de produits (« premier guichet ») et *le financement d'« autres mesures » en faveur de l'économie* de ces produits (« deuxième guichet »). Le Fonds sera doté dès l'origine de 750 millions de dollars, soit, pour son premier guichet, 400 millions sous forme de contributions obligatoires des gouvernements membres auxquels s'ajouteront les fonds déposés par les accords de produits associés au Fonds et d'éventuels emprunts sur le marché et, pour son deuxième guichet, 350 millions de contributions volontaires. La France, comme de nombreux autres pays a déjà fait part de son intention de contribuer au second guichet.

L'accord de mai 1979 constitue un progrès considérable dans la mesure où il exprime le déblocage d'une situation. *Son efficacité pratique n'en restera pas moins limitée*, notamment en ce qui concerne le fonctionnement du premier guichet car il n'existe que deux produits (le cacao et l'étain) dotés d'un stock régulateur et, partant, susceptibles de recevoir une aide du Fonds commun.

## *2. La réalisation de certains progrès dans le domaine des accords de produits*

Il convient de mentionner quelques progrès dans le domaine des accords de produits. L'accord international du *cacao*, actuellement en renégociation, devrait être très sensiblement amélioré par la mise en place d'un système de stabilisation essentiellement fondé sur un stock régulateur de 250 000 tonnes. Ce point est important pour un grand nombre d'États avec lesquels nous entretenons des relations de coopération. Un autre succès intéressant pour nos partenaires africains, concerne la conclusion d'un accord international sur l'huile d'olive.

Parmi les autres produits inscrits au programme intégré de la CNUCED (18 produits de base devant faire l'objet d'accords internationaux), les négociations concernant le *caoutchouc* ont connu des progrès très encourageants. Bien que trois réunions n'aient pas permis d'aboutir, on peut encore espérer qu'un accord sera établi avant la fin de cette année. Les perspectives d'un futur accord sur le *cuivre* se sont améliorées avec le ralliement des États-Unis et de l'ensemble de la Communauté Européenne à cette idée. Aucun progrès concret n'a cependant pu être enregistré dans ces travaux du fait de très nombreuses divergences théoriques ou d'intérêt entre pays intéressés.

## *3. La réalisation de progrès continus dans le domaine de la formation.*

L'africanisation des cadres et des programmes dans l'enseignement primaire est désormais entièrement réalisée dans les États avec lesquels nous coopérons. Elle est fort avancée dans le secondaire. De fait, on note, dans les États avec lesquels nous coopérons, des progrès remarquables dans le domaine de la formation et ces progrès sont d'autant plus importants qu'ils ne concernent pas seulement quelques élites.

## *4. La confirmation et l'approfondissement des relations entre l'Europe et l'Afrique.*

Il était possible de se demander si la colonisation n'avait pas créé des solidarités économiques quelque peu artificielles et si, de ce fait, la décolonisation n'allait pas aboutir à un affaiblissement des liens économiques entre l'Europe et l'Afrique. Il n'en a, semble-t-il, rien été. Il est en effet significatif que les États africains qui ont rompu un temps leurs relations économiques avec l'Europe (la Guinée, le Mali, la Tanzanie par exemple), ont tiré un bilan négatif de ces expériences et ont peu à peu repris leurs courants d'échanges traditionnels avec le Vieux Continent. Bien plus, les solidarités européennes avec l'Afri-

que se sont élargies et sont restées de moins en moins limitées — comme c'était le cas avant la décolonisation — aux relations commerciales avec l'ancienne puissance coloniale. Ces solidarités se sont peu à peu élargies à l'Europe tout entière.

La *Convention de Lomé* a constitué l'élément moteur de cette remarquable évolution.

On rappelle que la France participe pour 26 % au fonctionnement du Fonds Européen de Développement mis en place par la Convention dont la principale originalité réside dans un système de stabilisation des cours (STABEX), à bien des égards remarquable.

Les États francophones d'Afrique ont d'ailleurs tiré un bénéfice tout particulier de la Convention de Lomé ainsi qu'en témoignent les données ci-dessous :

Montant global des crédits du 4 <sup>e</sup> FED, engagés au 31.5.79 :	Part des États francophones d'Afrique et de l'Océan Indien		
	1 756,3 <sup>1</sup>	991,8	56,5 %
dont :			
Subventions aux investissements .....	808,3	496,3	58
Prêts spéciaux .....	243,2	87,5	36
Stabex .....	286	219	76,6

Pour ce qui est de la stabilisation des recettes d'exportation pour le système STABEX, la part des États africains et malgaches a été, sauf en 1976, la plus importante :

- 63,5 % en 1975
- 40,9 % en 1976
- 59,6 % en 1977
- 91,5 % en 1978 (1<sup>re</sup> tranche)

soit, pour l'ensemble des exercices : 59,9 %

Les principaux bénéficiaires du système ont été :

le Sénégal	65,1 M.UCE
la Mauritanie	37
le Niger	22,7
le Bénin	15,4
la Côte d'Ivoire	15

1. Les chiffres cités sont des millions d'unité de compte européenne. (M.UCE)

5. *Le développement des relations économiques interafricaines.*

Il est particulièrement satisfaisant d'enregistrer que les relations économiques interafricaines se développent de manière de plus en plus concrète, notamment par le biais de regroupements régionaux à vocation économique, financière, monétaire ou douanière telles que la C.E.A.O. ou la C.D.E.A.O. Ces réalisations favorisent la constitution de pôles de développement en même temps qu'elles tendent à diminuer certaines des conséquences néfastes des barrières linguistiques ou ethniques. Il reste que les relations politiques et économiques avec le *Nigéria*, dont le poids économique et démographique est de plus en plus patent, joueront un rôle accru dans l'avenir du développement d'une grande partie de l'Afrique francophone.

B - *LA PERSISTANCE DE NOMBREUSES CONDITIONS DÉFAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE.*

On se bornera à mentionner les facteurs néfastes qui demeurent les plus manifestes dans le domaine conjoncturel, d'une part, et dans le domaine structurel, d'autre part.

*Dans le domaine conjoncturel.*

1. *L'évolution peu contrôlée et généralement guère favorable des cours des principaux produits de base exportés par nos partenaires africains.*

L'évolution des cours des matières premières exportées par les États avec lesquels nous coopérons n'a pas été très favorable au cours de l'année écoulée.

D'une manière générale, et selon les études effectuées dans le cadre de la CNUCED, les prix des produits de base exportés par les pays en voie de développement ont *reculé* en 1978; exprimé en dollars courants, l'*indice des prix* de l'ensemble des produits de base a été, en 1978, *inférieur* en moyenne de 7 % à celui de l'année précédente. Exprimé en Droits de Tirage Spéciaux, l'indice a reculé de 14 % en 1978 par rapport à 1977. Cette évolution apparaît moins favorable encore si l'on tient compte de l'*augmentation du prix des produits manufacturés* sur le marché mondial. Les prix réels des produits de base ont été en effet non seulement très en-dessous des niveaux atteints en 1977, mais également inférieurs à ceux de 1975-1976, années pendant lesquelles les prix avaient été particulièrement bas, et à celui de 1974, année de la première flambée des prix de la décennie, précise la CNUCED.

Tout au long de l'année 1978, l'indice des prix exprimés en francs des produits exportés par les États avec lesquels nous coopérons, a poursuivi la baisse amorcée à la fin 1977. C'est ainsi que de mars 1978 à mars 1979 la baisse ne sera plus que de 1 %. De façon plus spécifique et plus précise on retiendra que les tendances les moins favorables concernent :

— *le coton* (Tchad, Mali, Niger, Haute-Volta, Côte d'Ivoire). Malgré une production apparemment insuffisante pour satisfaire la consommation, les cours restent en baisse et le marché demeure caractérisé par de fortes fluctuations d'une campagne à l'autre.

— *Le cacao* (Côte d'Ivoire, Cameroun, Togo, Zaïre, Congo et Gabon). Les cours restent en baisse tout en demeurant paradoxalement trop élevés pour beaucoup d'acheteurs. D'où un marché de tendance dépressive.

— *Le cuivre* (Zaïre, Mauritanie). Descendus très bas au premier trimestre 1978 les cours ont ensuite emprunté le chemin d'une croissance régulière qui paraît s'essouffler de plus en plus. Les gains relatifs réalisés par le prix du cuivre depuis le début de l'année ne doivent pas faire oublier qu'en valeur réelle le prix actuel reste relativement bas. Le marché du cuivre demeure en outre particulièrement sensible aux aléas de la politique internationale et il reste très spéculatif.

— *Les phosphates* (Sénégal, Togo). Les cours des phosphates ont été en baisse, lente mais constante depuis la très forte hausse de 1974-1975 (les prix avaient alors quadruplé) jusqu'à la fin de 1978. Ceci s'expliquait essentiellement par une surproduction mondiale. Les cours se situaient donc à la moitié environ de leur niveau de 1975. Ils ont, depuis le début de l'année, amorcé une très légère reprise.

— *Le manganèse* (Gabon, Congo). Les cours ont connu une progression rapide entre 1973 et 1978 (plus de 100 %), favorisant une surproduction amenant un retrait depuis un an.

— *Le fer* (Mauritanie). Si les cours du fer ont à peu près doublé en valeur nominale depuis le début de la décennie, ils connaissent en valeur réelle une baisse sur le long terme, engendrée par la surcapacité mondiale de production apparue à la suite de la guerre de Corée.

Les tendances sont moyennes ou médiocres pour ce qui est du sucre. Sur ce marché, et malgré une demande soutenue, les cours demeurent relativement fermes sans plus. La situation est semblable sur le marché des bois tropicaux.

Plus favorables sont, en revanche, les tendances sur deux autres marchés importants. Tout d'abord sur le marché du café (Côte d'Ivoire, Cameroun, Togo, République centrafricaine, Bénin,

Congo, Madagascar, Rwanda, Burundi, Zaïre). Les États producteurs bénéficient en effet d'une relative mais conjoncturelle pénurie de Robusta, qui favorise leur production. La situation est plus franchement favorable sur le marché de l'*huile végétale*. (Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal, Haute-Volta, Niger, Cameroun, Bénin et Togo). Les cours de l'ensemble de ces produits ont poursuivi la *progression* entamée depuis le dernier trimestre de 1977. Ils se situent à un niveau rapproché des cours records de 1974, soit plus de trois fois les cours de 1972.

On rappelle qu'il n'existe actuellement que six accords internationaux de produits (blé, cacao, sucre, huile d'olive, étain). Deux d'entre eux seulement sont actuellement dotés d'un stock régulateur. Les marchés des principaux produits de base sont donc voués à rester très tributaires des aléas conjoncturels et cette situation paraît être destinée à se perpétuer longtemps encore. Les perspectives de progrès décisifs dans ce domaine fondamental paraissent en effet peu probables dans un proche avenir. Comme palliatif des *progrès très limités* réalisés dans la recherche de la stabilisation des cours des matières premières, l'idée — déjà ancienne — d'un système généralisé de stabilisation des recettes d'exportation relatives aux produits de base a connu un regain d'intérêt. Un tel système, qui existe déjà dans le cadre de la Convention de Lomé (*Stabex*) en faveur des États ACP, a été proposé par la République Fédérale d'Allemagne au Fonds Monétaire International (qui dispose par ailleurs de diverses «facilités compensatoires» des déficits d'exportation). A la V<sup>e</sup> CNUCED qui s'est tenue à Manille en mai 1979, les pays en développement ont, de leur côté, demandé avec l'appui de quelques pays industrialisés, au Secrétariat de la CNUCED de réaliser l'étude d'un tel système. La France y est pour sa part *opposée* : son coût serait *exorbitant* (entre 6 et 10 milliards de dollars selon le nombre des produits couverts). En outre il peut résoudre partiellement les problèmes de fluctuations de recettes des pays en développement, il ne s'attaque pas aux variations des cours, mais uniquement à leurs conséquences.

## 2. Les effets multipliés de la crise dans les pays les plus défavorisés.

On a vu précédemment que l'un des effets de la crise était de valoriser les débouchés des pays industrialisés dans le tiers monde et, partant, de favoriser le développement des relations commerciales équilibrées avec ces derniers. Il reste que la *crise frappe de plein fouet des pays en voie de développement* et singulièrement les plus défavorisés d'entre eux qui se trouvent pour l'essentiel être ceux avec lesquels la France coopère plus particulièrement. La plupart de nos

partenaires africains ne disposent pas de produits valorisés par les effets de la crise et se trouvent considérablement appauvris parce qu'ils doivent payer plus cher à la fois les matières premières et les produits énergétiques dont ils ont besoin ainsi que les produits fabriqués nécessaires à leur équipement. Si l'on ajoute à cela la crise particulière qu'ont connue les pays de l'Afrique occidentale du fait d'une longue période de sécheresse et d'extension des zones désertiques, force est de constater qu'un certain nombre de pays africains, loin d'échapper au sous-développement, semblent s'y enfoncer davantage.

*Dans le domaine structurel.*

A ces données défavorables qui, quoique souvent durables, ressortissent néanmoins au domaine du conjoncturel, s'ajoute nombre de facteurs défavorables plus permanents encore.

1. *Des richesses naturelles fort inégalement réparties.*

Si l'on envisage les possibilités de l'Afrique dans le domaine des exportations en *matières premières pour lesquelles il existe une forte demande potentielle*, on constate que l'Afrique tropicale d'expression française n'est pas particulièrement privilégiée. Les ressources minières y sont assez rares et elles restent concentrées dans un nombre limité d'États : le Gabon, le Zaïre, la Mauritanie, le Niger et le Togo.

De fait, l'Afrique tropicale d'expression française ne figure pas pour l'essentiel parmi les mieux dotés de l'Afrique en ressources naturelles, notamment en ce qui concerne les ressources minières. Mis à part les États précités, les ressources minières y sont assez rares et restent concentrées dans quelques pays. De plus l'inégalité de répartition entre ressources en matières premières et en énergie hydro-électrique est assez forte à l'intérieur même de l'ensemble de pays avec lesquels nous coopérons. Les États côtiers étant, en général, mieux dotés que les États enclavés. Il apparaît en outre que sur le plan mondial, l'Afrique — et plus particulièrement l'Afrique tropicale francophone — représente un *poids trop marginal dans les ressources mondiales en matières premières pour peser sur les cours internationaux* de ces produits. Au total, sa situation reste fortement tributaire de la conjoncture mondiale avec toutes les conséquences que cela entraîne sur l'instabilité des cours mondiaux.

2. *Des conditions géographiques et climatiques généralement difficiles.*

De nombreux États africains et singulièrement parmi ceux avec lesquels nous entretenons des relations de coopération sont dépour-

vus de ressources naturelles, enclavés au cœur du continent, soumis à un climat hasardeux (zone sahélienne). Plusieurs de ces pays semblent prédestinés à vivre dans des conditions particulièrement ingrates. De fait, les pays d'Afrique tropicale francophone, comptent *bon nombre de pays classés parmi les plus défavorisés du monde*. On compte 8 pays dit moins avancés (PMA) parmi les 24 États avec lesquels la France a passé des accords de coopération.

L'ensemble de ces 24 États, à deux exceptions près, dispose d'un revenu inférieur à 600 dollars par tête et *13 d'entre eux disposent d'un revenu inférieur à 300 dollars par tête*. A titre de référence, l'Amérique Latine dispose en moyenne d'un niveau de près de 1 000 dollars par tête.

D'une manière générale, on peut noter que la qualité des sols et les conditions climatiques constituent un avantage dans les pays d'Afrique équatoriale, soudanienne, par rapport à l'Afrique tropicale, encore que l'on constate dans ces régions une fragilité des sols constituant souvent un obstacle à la mécanisation. Dans les pays dits sahéliens, les contraintes pédologiques et climatiques sont beaucoup plus sévères comme l'ont démontré ces dernières années. Certains pays sahéliens n'en disposent pas moins de potentialités réelles en culture sèche et de possibilités d'irrigation dans les bassins des fleuves Sénégal et Niger, dans le bassin du Lac Tchad. La mise en œuvre de ces potentialités constitue l'objectif majeur, à défaut duquel l'équilibre alimentaire ne pourra être réalisé à terme.

### *3. Une croissance démographique que n'équilibre pas le développement économique.*

Dans de nombreux États d'Afrique francophone on constate un *déséquilibre entre la croissance économique et la croissance démographique*. Ce déséquilibre est la plupart du temps accompagné d'une inégale répartition des richesses et cela, tant sur le plan géographique que sur le plan social. La croissance de l'*urbanisation* est l'illustration la plus frappante de ce phénomène. Elle conduit parfois à de fortes tensions sociales dans la mesure où les emplois créés par les projets à haute intensité capitaliste sont trop peu nombreux pour absorber le chômage urbain et l'exode rural.

Il est à noter que dans le même temps la constitution des États africains a abouti à un *processus de balkanisation* qui constitue du point de vue économique un handicap pour de nombreux États. La situation de l'Afrique tropicale francophone est assez significative à cet égard mis à part le Zaïre, tous les États comptent une population largement inférieure à 10 millions d'habitants.

#### *4. Des structures socio-économiques qui demeurent souvent déficientes.*

L'existence de secteurs capitalistiques parfois mal intégrés à la vie économique nationale engendre souvent un développement tributaire de l'extérieur. Cette situation a souvent pour effet d'accroître les contrastes sociaux ainsi que la dépendance à l'égard de la technique et des capitaux extérieurs. Dans le même temps les transformations restent souvent limitées dans le domaine agricole ce qui engendre un déficit alimentaire grandissant.

L'exportation de denrées agricoles reste la principale activité économique de l'Afrique francophone. Or l'agriculture africaine est particulièrement vulnérable. Elle est tributaire des conditions climatiques et notamment de la pluviométrie et elle subit durement les effets de la tendance à la dégradation des sols. Le morcellement des exploitations, le caractère généralement insuffisamment rémunérateur des cours mondiaux, ainsi que le coût des investissements à réaliser pour rentabiliser et pour diversifier les productions affectent par ailleurs singulièrement la compétitivité des produits africains.

### **III - La situation politique de l'Afrique au cours de l'année écoulée.**

Une douzaine d'Etats africains se sont affrontés par les armes au cours de l'année écoulée. Dans le même temps, le maintien de situations précaires qui risquent à tout moment de déboucher sur des entreprises de déstabilisation, voire sur des crises majeures pouvant concerner directement Etats occidentaux, d'une part, et pays de l'Est ou leurs alliés, d'autre part, ne contribue guère à faire de l'Afrique un continent où règne le calme et la paix, pourtant indispensables au développement économique. De fait, comme l'année passée, les constatations inquiétantes l'emportent très largement sur les faits positifs quant à la situation politique du continent.

#### *A - Relatif apaisement de certaines situations dangereuses ou critiquables.*

##### *1. Les progrès de la démocratie.*

Les pouvoirs de nombreux Etats africains ne disposent pas d'une assise démocratique incontestable et certains droits fondamentaux des citoyens sont souvent sacrifiés à la recherche d'une unité nationale qui est rarement assurée. Cependant, à l'heure où partout dans le monde les droits de l'homme et la démocratie reculent, on ne peut pas

ne pas enregistrer avec une satisfaction particulière un certain nombre d'éléments positifs dans ce domaine en Afrique.

— *Trois dictatures* sanguinaires qui compromettaient l'image de l'Afrique et des africains dans le monde sont *tombés* au cours de l'année écoulée. Le Maréchal Idi Amin Dada a été chassé d'Ouganda ; l'Empereur Bokassa qui semble avoir multiplié les exactions à la fin de son règne a été renversé en Centrafrique. Enfin, la tyrannie sanguinaire inspirée par Macias N'guéma a pris fin en Guinée équatoriale en août dernier. La convergence de ces trois changements de régime est incontestablement un fait positif. Il convient cependant de nuancer cette appréciation par le rôle joué par des puissances extérieures dans deux des changements de régimes précités. Le renversement du Maréchal Amin Dada a été rendu possible par l'intervention des troupes tanzaniennes en Ouganda alors que la France a joué un rôle dans le changement de régime en Centrafrique. Nous l'avions dit dans notre rapport précédent et l'occasion nous est donnée de le répéter cette année, les interventions extérieures quelles qu'elles soient et quelle que soit leur justification, sont dangereuses en elles-mêmes. Car une intervention, pour justifiée qu'elle paraisse ou qu'elle soit, reste — même sollicitée — une ingérence dans les affaires intérieures, peut paraître — même sollicitée — une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Elle peut contribuer, de ce fait, à affaiblir la position des Etats qui, comme la France et la majorité des Etats africains, déplorent à bon droit d'autres ingérences qui, elles, ne sont pas toujours sollicitées. L'apparition d'une spirale d'interventions extérieures, les unes servant de prétexte aux autres, doit absolument être évitée.

— Dans le même temps que disparaissaient trois régimes fort contestables, la *démocratie élective* — hâtivement jugée par beaucoup difficilement compatible avec les structures politiques et les mentalités africaines — progressait. Après treize années de Gouvernement militaire sans partage, cinq partis ont participé dans une atmosphère de liberté remarquable à des élections libres le 7 mai 1979 au *Nigéria*. Ainsi, le Nigéria, l'Etat le plus peuplé d'Afrique, qui par ses richesses constitue par ailleurs un pôle de développement majeur pour toute l'Afrique occidentale, suit le Sénégal dans la voie de la démocratie élective. Il n'est pas sans intérêt pour l'avenir de la démocratie en Afrique de noter que deux des Etats les plus influents d'Afrique le Sénégal, par son rayonnement culturel et moral, et le Nigéria, par son poids démographique et économique, ont choisi la voie de la démocratie et ce sans difficultés majeures.

— La signification des élections qui se sont déroulées en *Rhodésie* au mois d'avril 1979 est plus ambiguë, ne serait-ce que parce que le système électoral n'est pas, dans son principe même, totalement

égalitaire. Il n'en reste pas moins vrai que, malgré les mots d'ordre de boycott des dirigeants de la guérilla, le taux de participation a été relativement élevé et que la victoire de l'United African National Council de l'évêque Muzorewa a été nette. Il y a peut-être là l'amorce d'une solution pour l'avenir de la Rhodésie et en tout cas un progrès majeur par rapport à la situation qui prévalait sous l'empire du gouvernement minoritaire blanc de M. Ian Smith.

— Autre point, dont le caractère positif n'apparaît que si l'on se replace dans le contexte des mœurs politiques en usage dans la plupart des pays du Tiers Monde : Moins d'un an et demi après le coup d'Etat militaire qui l'a renversé, le Président de la République Islamique de Mauritanie, Moktar Ould Dadda, ainsi que ses principaux collaborateurs ont été libérés. Bien que cette décision ait été l'objet de nombreuses controverses au sein du collège dirigeant actuellement le pays, la Mauritanie n'en apparaît pas moins comme le premier pouvoir militaire africain à avoir rendu leur liberté aux personnalités du régime renversé, dans de si brefs délais. Il y a peut-être là l'amorce d'une évolution plus générale.

### *2. L'amorce d'une réconciliation nationale au Tchad dans un contexte spécifiquement africain.*

Les maladroites de la diplomatie libyenne au Tchad et en particulier les revendications libyennes sur la bande d'Aouzou ont eu pour conséquence paradoxale l'amorce de la réalisation d'une réconciliation nationale encore bien précaire dans un État dont la Libye s'employait depuis plusieurs années à défaire la bien fragile unité. Les différentes conférences entre les diverses parties prétendant au gouvernement du Tchad ont, sous les auspices notamment du Nigéria, finalement abouti à une solution de compromis. Le nouveau gouvernement dirigé par l'ancien rebelle Goukouni Oueddeï s'efforce de donner des assurances aux grandes tendances ethniques, religieuses et politiques qui prétendent gouverner le pays. La situation demeure précaire mais la solution de compromis national dégagée à l'issue d'une négociation nationale dans un cadre purement africain et régional qui prévaut actuellement constitue, à n'en pas douter, un fait très positif qu'il semblait peu réaliste d'espérer il y a un an.

### *3. Le ralentissement relatif de l'influence soviéto-cubaine.*

12 États africains ont opté pour le socialisme. La plupart de ces États accueillent des conseillers militaires soviétiques ou cubains et ont accordé des facilités navales ou aériennes à l'URSS, facilitant ainsi la politique planétaire qu'ambitionne désormais de mener ce pays. Certains de ces États vont plus loin en hébergeant d'importants

contingents de troupes en provenance d'États non africains, de Cuba en particulier. L'importance de ces troupes de 30 à 40 000 hommes est sans commune mesure avec les quelques compagnies françaises actuellement en mission temporaire en Afrique. Les troupes cubaines sont intervenues massivement en Angola et en Éthiopie. Elles ont, semble-t-il, joué un rôle dans le soutien à l'entreprise de destabilisation tentée en 1978 au Shaba. Dans le même temps, la Tanzanie qui fournit l'un de ses principaux débouchés à la riche région minière du Shaba, a fait l'objet d'attentions répétées de la part de l'URSS. Les mouvements de rébellion en Afrique australe notamment en Rhodésie et en Namibie, ont semble-t-il reçu des soutiens matériels actifs de la part de l'URSS ou de ses alliés.

Ces diverses constatations ont conduit certains à mettre en lumière une politique soviétique qui aurait pour ambition de compromettre l'accès de l'Europe et de l'Occident aux matières premières africaines, et, partant, de provoquer une crise économique de grande ampleur dont elle pourrait espérer exploiter les effets sociaux et politiques. Les éléments clés d'une telle politique seraient tout d'abord l'Angola qui, outre les richesses que recèle son sous-sol, apparaît comme susceptible de menacer le riche Congo et d'isoler l'incalculable réservoir de matières premières rares que constitue l'Afrique australe, en y soutenant les mouvements de rébellion. Le Mozambique constituerait le pendant logique de l'Angola à l'est du continent pour contribuer à l'isolement de l'Afrique australe. L'Éthiopie constituerait une menace potentielle pour le Soudan et pour l'accès aux champs pétrolifères du Moyen-Orient. L'utilisation du prosélytisme religieux libyen permettrait des actions destabilisatrices en de nombreux points du Continent notamment au Tchad et aussi au Soudan.

Cette analyse, devenue classique, s'appuie sur un certain nombre de faits inquiétants. Elle mérite cependant d'être nuancée à la lueur des enseignements de l'année écoulée. Il apparaît tout d'abord que la politique des pays de l'Est en Afrique demeure *prudente et circonspecte*. Il est d'ailleurs significatif que les effectifs de troupes cubaines stationnées sur le continent noir tendent à diminuer. Il apparaît en second lieu que de nombreux États socialistes d'Afrique sont parfois *trop hâtivement considérés comme de simples agents de la politique soviétique*. La plupart des États socialistes d'Afrique

1. L'Algérie, la Guinée, le Bénin, le Congo, l'Angola, l'Éthiopie, la Somalie, le Burundi, la Tanzanie, le Malawi, le Mozambique, Madagascar.

poursuivent une politique qui leur est propre et qui n'exclut pas certaines ouvertures ou même parfois des relations étroites dans certains domaines avec des pays occidentaux. Il apparaît enfin que la situation de « partenaire » privilégié et exclusif de l'URSS n'est pas toujours une situation confortable pour un État indépendant et l'expérience comme l'analyse de certaines ouvertures récentes et timides montre qu'aucune situation n'est irrémédiablement figée à cet égard, tout au moins en Afrique. Quoiqu'il en soit de ces constatations qui incitent votre Rapporteur à nuancer le pessimisme qu'inspire à certains l'influence acquise par l'URSS et certains de ses alliés en Afrique, il reste que les dangers que peut courir l'Occident en Afrique ne doivent en aucun cas induire des politiques aventureuses à l'égard du Continent Noir. A cet égard deux erreurs fondamentales doivent en tout état de cause être évitées : la remise en cause directe ou indirecte de la liberté des États africains de choisir leur régime quel qu'il soit et le soutien, sous le prétexte de la défense des intérêts de l'Occident, à des régimes qui ne le méritent pas et dont la pérennité est en tout état de cause douteuse.

## B - LA PERSISTANCE DE FACTEURS DE TENSION NOUVEAUX

1. *La persistance de nombreux pôles de destabilisation ou de conflits potentiels.*

— La crise non réglée au Sahara occidental.

Malgré les changements de gouvernement qui se sont succédés en Mauritanie, la situation continue de se dégrader au Sahara occidental. Le nouveau gouvernement du lieutenant-colonel Ould Heydalla doit faire face à une situation intérieure difficile notamment sur le plan économique mais aussi sur le plan de l'équilibre ethnique du pays et la recherche d'une solution négociée avec les rebelles, si elle paraît souhaitée de part et d'autre, n'en piétine pas moins depuis plusieurs mois. Dans le même temps la situation reste très tendue entre le Maroc qui serait directement concerné, sur son actuel territoire national, par la création d'une République Saharoui et l'Algérie qui soutient activement les rebelles et dont le territoire constitue leur base arrière. La situation qui s'est durcie sur le plan militaire (le Front Polisario disposerait actuellement de 10 000 hommes armés de matériels de plus en plus lourds) est d'autant plus délicate sur le plan diplomatique que, le Maroc comme l'Algérie, sont des États puissamment armés, disposant l'un et l'autre de liens privilégiés avec des pays non africains et que, l'un comme l'autre, ils peuvent aisément paraître se déjuger par rapport à leurs positions initiales, très catégoriques, dans cette

affaire. Il est par ailleurs clair qu'une poursuite prolongée de la guerre comporterait des risques de destabilisation pour la monarchie marocaine. Quoi qu'il en soit le durcissement récent de l'Algérie, d'une part, et du Maroc, d'autre part, ainsi que le soutien militaire reçu du Maroc par les États Unis laissent préjuger d'une aggravation de la situation.

— Les situations précaires au Tchad, au Zaïre et en République centrafricaine.

L'avènement d'une solution négociée entre les principales parties prenantes tchadiennes et dans un contexte exclusivement africain, constitue un fait encourageant. Il reste que le nouveau pouvoir, qui exprime une certaine domination des populations islamisées du nord, devra faire preuve de beaucoup de doigté à l'égard des populations chrétiennes et amnistes du sud qui, plus riches, gouvernaient traditionnellement le pays. Le risque d'une rébellion et d'une sécession du sud, ne doit pas être exclu. De telles tentatives où l'ancien ministre des Affaires Étrangères du précédent gouvernement, le lieutenant-colonel Kamougué pourrait jouer un rôle, seraient paradoxalement encouragées par la Libye qui, pour l'occasion, s'allierait avec les populations chrétiennes contre lesquelles elle prônait, l'année dernière encore, la révolte par le nord.

Après les troubles qu'il a connus en 1978, le Zaïre qui est, on le rappelle, un des États les plus riches et, partant, les plus convoités d'Afrique, semble jouir actuellement d'une période de calme relatif. Il reste que les problèmes économiques du pays sont graves et l'on peut s'interroger sur les moyens dont dispose le gouvernement pour promouvoir les indispensables transformations de l'économie nationale et même pour assurer la sécurité du pays.

On ne peut guère que se féliciter du changement de régime intervenu en Centrafrique après les exactions et les excès répétés de l'Empereur Bokassa au cours de la période récente. La situation actuelle est cependant précaire. Le maintien autour du pouvoir de la plupart des éléments importants du régime précédent ne satisfait pas entièrement ceux qui se sont, parmi les premiers, opposés à l'empereur déchu. La rivalité entre les ethnies originaires de la forêt et celles issues de la savane, reste latente et elle complique singulièrement une situation que la Libye notamment paraît souhaiter voir se dégrader afin de rendre possible un nouveau et plus radical changement de régime.

— Les inquiétudes sur les politiques étrangères de certains États.

*L'Angola* a longtemps été considéré comme une base de départ potentielle pour la destabilisation de l'Ouest du Continent. Malgré la présence de troupes cubaines et le soutien apporté à la rébellion dans l'Afrique australe et en particulier en Namibie, l'Angola poursuit une politique extérieure plus réservée et plus nuancée que d'aucuns l'affirment. La priorité est accordée au développement intérieur et il est significatif que les relations avec le Zaïre notamment se soient rapidement normalisées. Les relations avec la France paraissent dans le même temps se développer favorablement.

*L'Éthiopie* demeure un point d'interrogation souvent considéré comme inquiétant. Devenue grâce à l'aide soviétique et cubaine la première puissance militaire d'Afrique, l'Éthiopie semble parvenue, à l'issue d'une reconquête sanglante, à contrôler la majeure partie des voies de communication et des villes importantes en Érythrée. En Ogaden également les territoires acquis par la Somalie semblent, pour l'essentiel, avoir été récupérés. Cependant le gouvernement éthiopien en place depuis 1975 paraît faire régner un régime d'arbitraire et de répression qui provoque un inquiétant exode de réfugiés dans les États voisins en particulier au Soudan et à Djibouti. Quoique la priorité soit donnée aux problèmes économiques et politiques intérieurs, la puissance militaire de l'Éthiopie et le caractère militant de son engagement dans la voie marxiste-léniniste, fait de cet État un voisin très redouté notamment pour le Soudan et Djibouti où les risques de sécession ou de rébellion inspirés par l'Éthiopie sont dénoncés de façon récurrente.

Plus tangible paraît la menace que semble faire peser le prosélytisme musulman du régime libyen sur de nombreux États africains. La *Libye* pratique une active politique africaine et ses interventions indirectes dans les affaires d'autres États ne sont pas rares : aide au gouvernement du Maréchal Amin Dada pour défendre son régime contre la rébellion soutenue par la Tanzanie ; soutien aux rebelles du Sud, puis du Nord du Tchad, dont la Libye revendique d'ailleurs une partie du territoire national ; soutien à la rébellion saharaoi, intérêt prononcé pour les Affaires de la République centrafricaine, etc. De fait, la politique extérieure du colonel Kadhafi, dont les objectifs paraissent complexes, n'en apparaît pas moins comme un élément potentiel permanent de subversions et de troubles dans une grande partie du Continent. Les revenus pétroliers de la Libye multiplient d'ailleurs ses possibilités d'action à cet égard.

— La situation en Afrique australe.

Nous le disions déjà l'année dernière et nous le répétons cette année, la situation en Afrique australe constitue un point majeur de destabilisation potentielle.

*L'Afrique du Sud* occupe une position géostratégique clé pour l'approvisionnement de l'Europe en énergie et les richesses de son sous-sol en font un partenaire économique indispensable pour l'Occident. Cependant le régime de séparation raciale qui continue d'y régner malgré une certaine division du pouvoir entre les communautés noires et les communautés blanches amorcée par le gouvernement de M. Botha est de plus en plus considéré comme un affront à la dignité de la plupart des États africains, même les plus modérés, et constitue par ailleurs au regard de nos propres références morales un état de fait contestable. Il y a donc là une situation de destabilisation potentielle d'autant plus tentante que l'Afrique du Sud constituerait une position clé pour l'Occident en cas de tension majeure entre l'Est et l'Ouest. Il y aurait, sans doute, un grand risque à ne pas voir évoluer les choses vers une situation politique plus équitable entre les majorités noires et les minorités blanches en Afrique australe. Car il serait particulièrement déplorable et dangereux que l'Occident soit un jour acculé au nom des impératifs de sa sécurité à défendre des régimes contestables et contestés par le Tiers Monde unanime. Les conséquences d'une telle situation nous paraîtraient catastrophiques.

Le déroulement des élections en *Rhodésie* constitue, selon nous, un facteur positif et peut-être l'amorce d'un processus, en dépit des inégalités qui continuent de régner dans ce pays. La guérilla se poursuit cependant malgré les désaccords persistants entre les leaders du front patriotique. Il reste que la lassitude des États de « la ligne du front » et la désunion des mouvements de rébellion, d'une part, et les difficultés économiques engendrées par une situation de guerre en Rhodésie, d'autre part, peuvent permettre d'envisager une réduction des exigences respectives et laissent entrevoir une solution négociée. La tenue de la Conférence de Londres, et les ouvertures qui s'y sont manifestées de part et d'autre, peut au demeurant apparaître comme un premier pas vers une solution négociée.

Il n'en reste pas moins qu'on a assisté au cours de l'année écoulée à une sorte de repliement de l'Afrique australe sur elle-même. Ce repliement n'exclut pas les actions militaires préventives au-delà des frontières de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie. Il est à souhaiter que les nouvelles propositions du groupe de contact sur la Namibie qui regroupent les principales puissances occidentales aboutissent à la création d'une zone délimitorisée entre la Namibie et l'Angola et que Prétoria renonce enfin à la mise en place en Namibie d'une administration autonome, dont l'encrage par la force comporte à termes de graves risques pour toute la région.

## 2. *La fragilité de la plupart des États africains.*

C'est l'un des motifs majeurs d'inquiétude concernant l'Afrique car la fragilité de la plupart des États africains compromet leur développement économique en même temps que leur sécurité et celle de l'ensemble du continent.

La fragilité de la plupart des États africains résulte de la convergence de plusieurs facteurs.

Sur le plan politique, les pays ayant réuni une construction étatique solide demeurent l'exception. Tous, ou presque, souffrent de la fragilité de leurs structures gouvernementales, de la précarité attachée à l'exercice d'un pouvoir souvent contesté et dont la légitimité repose trop souvent sur un coup de force, lui-même issu de plusieurs autres opérations similaires et dont la majorité de la population se désintéresse, laissant le champ libre aux minorités agissantes. Un peu partout, le processus de personnalisation de l'autorité exclut une répartition équilibrée des responsabilités. Aussi en arrive-t-on rapidement au règne de l'arbitraire, que des constitutions de pure forme et parfois même oubliées à force de ne pas être respectées, ne peuvent ni prévenir, ni contrôler.

On a souvent évoqué la valeur purement fictive des *tracés frontaliers africains* hérités des expéditions coloniales et d'accords entre puissances administrantes. Les dirigeants africains qui ont négocié l'indépendance avaient unanimement proclamé que les frontières, telles qu'elles existaient, devenaient définitives et intangibles. Ce faisant, ils déchargeaient les capitales européennes concernées d'une préoccupation majeure. Cependant, comme il fallait s'y attendre, les assemblages ethniques ainsi conçus n'ont guère approché, depuis, le concept de nation; tout au contraire, ils s'en sont éloignés, jusqu'à créer des foyers conflictuels parfois dramatiques (guerres du Shaba, guerre civile au Tchad, menaces sur la République Centrafricaine, etc.).

Sur le *plan économique* les défiances sont également graves. Les productions vivrières dont le développement est primordial, doivent surmonter un certain nombre de handicaps parmi lesquels un phénomène d'exode rural qui s'accélère, des méthodes de culture demeurées trop souvent au stade archaïque, des difficultés de commercialisation et de distribution (routes non entretenues, moyens de stockage insuffisants, systèmes coopératifs mal gérés). Or, les besoins ont considérablement grandi, du fait d'une expansion démographique générale. La création d'agglomérations urbaines accélère le flux des besoins et, par conséquent, celui des importations. Les balances commerciales s'en ressentent. Par ailleurs, le volume des dépenses de l'État s'accommode mal d'un montant de recettes presque toujours

déficient. Impasses budgétaires, paiement irrégulier des fonctionnaires, dette publique en constante augmentation : tels sont les problèmes récurrents auxquels les gouvernements africains sont confrontés. A tout cela s'ajoutent des conditions naturelles souvent difficiles à surmonter : absence de ressources naturelles, enclavement, climat hasardeux, etc.

Sur le *plan sociologique* la pérennité des Etats est souvent affectée par les manifestations de situations postcoloniales. Le processus de libération de ces situations apparaît tout à la fois trop lent dans certains domaines (efficacité, sens de l'Etat, responsabilités au niveau des affaires publiques, niveau de compétence, etc.) et trop rapide ailleurs (mythe de l'enseignement à l'europpéenne, réalisations somptuaires, urbanisation galopante, expériences idéologiques aventureuses, etc.).

La convergence de ces divers éléments confère une très grande instabilité à la carte politique de l'Afrique et ne contribue guère à mettre le Continent à l'abri d'entreprises venues de l'extérieur.

De fait, on ne répètera jamais assez que les Etats apparemment les plus sûrement acquis à un type de politique étrangère que l'on peut qualifier de modérée et à un style de vie politique et économique intérieur qui, toutes choses étant égales, se rapproche du nôtre, peuvent, du jour au lendemain, changer radicalement d'orientation. En effet, au-delà des structures étatiques de certains Etats modérés et de la classe politique qui les anime, il ne faut pas négliger l'avènement d'élites nouvelles, parfois radicales et xénophobes dont l'influence pour n'être que difficilement perceptible, car elle ne s'exerce pas dans le cadre des institutions officielles, n'en est pas moins dans certains cas réelle et parfois négligée par la France. La précarité des situations économiques, les conséquences d'un afflux de population souvent sans emploi vers les villes, les ambitions de certaines élites qui s'estiment sous-utilisées, ainsi que les interrogations de la jeunesse sur son avenir, constituent un terrain favorable à tous les retournements.

Il est vrai que, de la même façon, les Etats progressistes qui sont parfois à tort, considérés avec méfiance et hostilité comme de possibles bases de départ pour une extension idéologique et militaire au-delà de leurs frontières, constituent peut-être un danger moins considérable que cela est parfois affirmé. L'évolution de la Somalie, de l'Angola, de la Guinée, du Mozambique, est significative à cet égard. En fait, les régimes apparemment les plus anti-occidentaux peuvent évoluer aussi rapidement que ceux des Etats qui sont actuellement les plus proches de nous, peuvent le faire. Une grave erreur consisterait à bloquer la possibilité de ce genre d'ouvertures par une politique par trop sectaire et manichéenne.

La carte politique de l'Afrique restera encore sans doute pendant de nombreuses années extrêmement mouvante. A cet égard, il convient une fois de plus d'insister sur un facteur supplémentaire d'instabilité qui menace bien des Etats : le risque d'émergence de mouvements sécessionnistes. Ce risque existe même dans les pays ayant apparemment réussi leur entreprise d'édification d'une unité nationale cohérente. Sur ce point, la découverte de richesses naturelles dans certaines régions à tendance séparatiste pourrait fort bien créer des surprises et ranimer des dissensions internes que l'on pouvait croire définitivement résolues.

\*

\*\*

De par sa situation économique, comme par sa situation politique, l'Afrique mérite une attention toute particulière. Car la destabilisation du continent africain aurait des conséquences incalculables sur la sécurité et sur le développement économique et social de l'Europe. Or, la misère, l'amertume et les difficultés économiques constituent un terrain fertile aux entreprises de destabilisation. L'enjeu de la Coopération avec l'Afrique dépasse largement l'accomplissement d'un devoir moral à l'égard d'une partie du monde avec laquelle nous avons été unis par les liens complexes et ambigus de la colonisation. Il conviendrait, dans un contexte général où les relations internationales paraissent de plus en plus tendues, que les crédits accordés au Ministère de la Coopération reflètent davantage qu'ils ne le font actuellement l'importance de l'enjeu qui est en cause.

---

## DEUXIÈME PARTIE

### L'ÉVALUATION DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE CONSENTI EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION

#### I. La mesure quantitative de l'action du ministère de la Coopération.

##### A - LE CARACTÈRE NON EXCLUSIF DE L'AIDE APPORTÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION.

Le ministère de la Coopération ne dispose que d'une modeste part du total des crédits budgétaires consacrés au développement. Un *cinquième* (21,9 % exactement) seulement du total des crédits consacrés au développement transite en effet par le ministère de la Coopération. Le ministère de la Coopération occupe cependant une part prépondérante pour ce qui est de l'aide au continent africain puisqu'il dispose de 85,3 % des crédits d'aide au développement consacrés à l'Afrique.

Imputation administrative des crédits budgétaires d'aide  
(millions de francs)

Ministères	Afrique francophone		DOM-TOM		Maghreb		Autres pays		Toutes zones ensemble	
	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978
I - Aide bilatérale	2 362	2 550	5 240	5 584	605	630	387	466	8 494	9 230
- Affaires étrangères .....	—	—	—	—	600	625	335	388	935	1 013
- Coopération .....	2 169	2 472	—	—	—	—	—	—	2 169	2 472
- DOM-TOM .....	—	—	691	704	—	—	—	—	691	504
- Education-Universités .	62	43	2 672	2 873	—	—	—	—	2 734	2 916
- Finances .....	1	1	250	261	2	2	42	50	295	314
- Autres Ministère .....	30	34	1 627	1 746	3	3	10	28	1 670	1 811
II - Aide multilatérale									1 826	2 204
- Finances .....									1 719	2 083
- Affaires Étrangères .....									107	121
<b>TOTAL .....</b>									<b>10 320</b>	<b>11 434</b>

## B - LE CARACTÈRE MODESTE DE L'ACTION DU MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION.

En augmentation de 16,7 % le budget de la coopération, qui, pour la première fois dépasse les 4 milliards de francs, connaît une *augmentation supérieure à celle du budget* de l'État. De fait, c'est l'un des budgets qui, cette année, bénéficie du plus fort taux de croissance. Or, cet effort est particulièrement méritoire dans la conjoncture actuelle.

Il faut cependant bien voir qu'il s'agit là d'un *rattrapage indispensable* à la suite du retard accumulé pendant plusieurs années. La situation économique de la plupart des États avec lesquels nous coopérons ainsi que les menaces qui pèsent sur l'ensemble du continent justifient amplement ce qui ne constitue qu'un rattrapage et il reste que, malgré cet effort *très réel*, la part des crédits du ministère de la Coopération dans le budget de l'État demeure très faible. Quoi qu'en légèrè augmentation, elle ne représente en effet que 0,77 % des dépenses totales de l'État (contre 0,75 % dans le précédent budget).

## II. La mesure qualitative de l'action du Ministère de la Coopération.

Afin d'apprécier aussi concrètement et aussi clairement que possible l'action du Ministère de la Coopération à travers l'examen des données relativement abstraites du projet de budget pour 1980, nous examinerons les crédits accordées au Ministère sous trois aspects différents et complémentaires : l'aspect purement budgétaire, l'aspect sectoriel et, enfin, l'aspect géographique. Cet examen sera l'occasion de commentaires sur la politique d'action du Ministère de la Coopération dans les différents domaines qui l'occupe.

### A — L'approche budgétaire

Ce point ayant été abondamment analysé dans les rapports de nos collègues de l'Assemblée Nationale ainsi que l'excellent rapport de notre collègue Robert Schmitt de la Commission des Finances, nous nous bornerons à rappeler de façon aussi synthétique que possible les grandes lignes de leur structure budgétaire et de l'évolution du projet qui nous est soumis.

Cette évolution est caractérisée par une évolution des dépenses ordinaires plus rapide que celle des dépenses en capital.

### 1. Les dépenses ordinaires

Elles portent sur 3,2 milliards de francs et elles représentent environ les *quatre cinquième* du projet de budget du Ministère. Leur augmentation est supérieure à celle de l'augmentation générale du budget de l'Etat. Elle n'a cependant rien d'excessif, puisqu'elle reste légèrement inférieure à 18 %.

— Les *moyens des services* (Titre III) atteignent 621 millions de francs. Ce titre connaît une croissance de 14,74 %. Ces dépenses correspondent aux frais de personnel et de fonctionnement de l'administration centrale, d'une part, et de missions de coopération, des centres culturels et des organismes de recherche, d'autre part. *Les dépenses de l'administration centrale connaissent d'ailleurs une croissance moindre que celle des services à l'étranger*, ce qui paraît à votre Rapporteur tout à fait conforme à la vocation du Ministère, cela d'autant plus que la poursuite de la titularisation des agents des services centraux se poursuit favorablement (90 cette année).

— Le Titre IV est consacré aux *interventions publiques*. Sa part dans les dépenses ordinaires continue de croître régulièrement. La *rémunération des personnels* représente 1,729 milliard de francs soit environ 43 % des crédits du Ministère. Les dépenses de ce chapitre augmentent cependant de façon tout à fait modérée : + 10,53 %. Cette évolution permet cependant le maintien à son niveau actuel de l'effectif global de nos assistants techniques en Afrique.

Les *crédits de coopération technique militaire* qui correspondent à l'aide en petit matériel aux armées africaines ainsi qu'à la formation en France des cadres militaires des Etats porteront cette année sur 280 millions de francs soit une augmentation de plus de 50 %. Cette progression très nette s'explique évidemment par les menaces très précises qui pèsent sur les frontières de nombreux Etats.

La *très forte augmentation des concours financiers* qui, en augmentation de 92 %, atteignent désormais 287 millions de francs, constitue sans doute la principale caractéristique de ce titre. On reviendra plus loin sur cette évolution contestable dans son principe, mais contre laquelle il paraît difficile d'aller dans les circonstances que subissent actuellement nombre d'Etats africains.

Le chapitre relatif à *l'action culturelle et sociale* bénéficie d'une simple reconduction des crédits de l'année passée mais un effort particulier est accompli dans le domaine des bourses.

## 2. Les dépenses en capital

Cette enveloppe est caractérisée par une *forte augmentation des autorisations de programme* qui, pour la première fois, dépassent le milliard de francs et enregistrent une progression de plus de 41 %. Les *crédits de paiement* sont, pour leur part, en stagnation avec 808 millions de francs soit une augmentation de 12 %, inférieure à celle du budget de l'Etat.

*Le Fonds d'Aide et de Coopération reçoit la plus grosse part de l'effort* avec 606 millions (+ 18 %) de crédits de paiement et 823 millions d'Autorisations de programme (+ 62 %) auxquels il convient d'ajouter une ligne de 119 millions ouverte au titre des opérations exceptionnelles.

Les *subventions d'équipement aux armées nationales* qui portent sur l'aide en équipement lourd sont en baisse de 62 millions de crédits de paiement contre 70 millions l'année dernière et 45 millions d'autorisations de programme au lieu de 50.

Quant aux *subventions d'équipement aux organismes de recherche* elles sont peu ou prou reconduites en légère hausse.

## B - L'APPROCHE SECTORIELLE

Mieux qu'un long exposé le tableau ci-dessous, fera clairement apparaître les grandes masses ainsi que les priorités sectorielles dégagées par le présent projet de budget.

### 1. Les actions socio-culturelles

La formation des hommes au sens large représente toujours — et de loin — avec plus d'un milliard de francs, la part prépondérante du budget du Ministère.

La confirmation de la priorité donnée à ce secteur, qui progresse de plus de 12 % par rapport à l'exercice précédent, paraît justifiée par des résultats tangibles. *L'expansion du système scolaire dans les Etats avec lesquels nous coopérons a été très rapide et, à bien des égards, remarquable.*

— *Dans l'enseignement primaire les effectifs scolaires ont été triplés en dix ans alors qu'ils ont été multipliés par six dans l'enseignement secondaire. Dans le même temps, la progression de l'africanisation des programmes a été rapide et elle est désormais pratiquement généralisée dans l'enseignement primaire tant en ce qui concerne les programmes que les enseignants eux-mêmes.*

En Milliers de francs

DÉSIGNATION DES ACTIONS	1979		1980		POURCENTAGE
	Montant	Pourcentage par rapport au budget total	Montant	Pourcentage par rapport au budget total	Différence 1980/1979
1 <sup>o</sup> ) Actions socio-culturelles	1 118 037	32,46	1 253 627	31,19	+ 12,13
2 <sup>o</sup> ) Recherche scientifique	482 136	14,00	532 005	13,23	+ 10,34
3 <sup>o</sup> ) Aide militaire	525 209	15,25	635 899	15,82	+ 21,07
4 <sup>o</sup> ) Action médico-sociale	166 126	4,82	188 134	4,68	+ 13,25
5 <sup>o</sup> ) Aide au développement économique	866 422	25,16	1 078 127	26,82	+ 21,43
Dont : - Développement rural	(218 596)	(25,23) (a)	(290 645)	(26,96) (a)	+ (32,96)
- Développement industriel et minier	( 94 363)	(10,89) (a)	( 79 378)	( 7,36) (a)	- (15,15)
- Développement des infrastructures	(358 903)	(41,42) (a)	(348 208)	(32,30) (a)	- ( 7,15)
- Concours financiers et administratifs	(194 568)	(22,46) (a)	(359 896)	(33,38) (a)	+ (81,97)
<b>TOTAL POUR LES ACTIONS</b> .....	<b>3 157 938</b>	<b>91,69</b>	<b>3 687 792</b>	<b>91,74</b>	<b>+ 16,78</b>
A ajouter :					
— Charges générales d'administration de la coopération (administration centrale, Services à l'étranger et appui à l'assistance technique)	241 324	7,00	271 946	6,77	+ 12,69
— Dépenses non ventilées .....	45 000	1,31	60 000	1,49	+ 33,33
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	<b>3 444 262</b>	<b>100</b>	<b>4 019 738</b>	<b>100</b>	<b>+ 16,71</b>

a) pourcentage par rapport au montant de l'aide au développement.

L'action du Ministère de la Coopération dans ce secteur ne porte donc plus que sur le recyclage des maîtres et sur le soutien pédagogique.

— *Dans l'enseignement secondaire également l'africanisation progresse de façon sensible et, en ce qui concerne les personnels, elle peut être estimée à 75 % dans le premier cycle et à 45 % dans le second cycle. Cependant la croissance des effectifs est considérable et les 4 000 assistants techniques français affectés à l'enseignement secondaire ne sont pas assez nombreux au regard des besoins sans cesse accrus dont nous font part nos partenaires. Outre la substitution aux enseignants africains, qui demeure nécessaire en raison de l'insuffisance de leur nombre au regard de la croissance des besoins, l'action du Ministère porte prioritairement sur la formation des cadres enseignants africains, notamment par le biais du soutien aux instituts pédagogiques nationaux des Etats.*

— *L'aide à l'enseignement technique dont l'importance est de plus en plus patente pour le développement des Etats dans lesquels le manque de cadres intermédiaires se fait cruellement sentir, est de plus en plus soutenue. Cette aide revêt trois formes principales :*

- mise à disposition de personnels d'assistance technique (plus de 800 enseignants) ;
- financement d'études et de projets de construction d'établissements techniques, de programmes pédagogiques et d'équipement ;
- financement par des bourses, de la formation en France d'enseignants de l'Enseignement Technique.

— *De façon symétrique, un effort particulier est consenti en faveur de la formation professionnelle. L'action du Ministère dans ce domaine capital, est axée sur l'envoi d'enseignants et sur soutien aux centres de formation. Il est intéressant de noter que dans certains cas, depuis 1974, les actions du Ministère — et ce afin d'accentuer le caractère spécifique de la formation professionnelle — se sont appuyées sur divers milieux professionnels français (agriculture, secteurs industriels : bois, bâtiment, etc) qui peuvent fournir une bonne information sur les possibilités de formation et leur adaptation à l'emploi, une aide pour le recrutement et la réinsertion d'équipes de formateurs, ou réaliser dans les Etats des actions de formation accompagnant des opérations d'investissements. Le soutien du Ministère à la formation technique et professionnelle pour l'agriculture mérite une mention particulière. Il se réalise par l'envoi d'assistants techniques et par l'appui du F.A.C. aux Ecoles Nationales ou parfois des Ecoles inter-Etats, ainsi par exemple, celle de Ouagadougou qui est spécialisée dans la forma-*

tion d'ingénieurs de l'Équipement rural. Il se manifeste également par de constantes recommandations aux États sur la nécessité de mieux orienter cette formation en vue du développement (contacts étroits avec des représentants professionnels, confrontation avec les réalités du terrain, etc...)

— L'action du Ministère de la Coopération en faveur de *l'enseignement supérieur* repose sur trois grandes orientations principales :

- la prise en charge progressive des responsabilités incombant auparavant à l'Éducation Nationale ;
- l'incitation à une plus grande responsabilité de nos partenaires ;
- la recherche d'une cohérence et d'une efficacité plus grande des systèmes universitaires, en concertation avec les États.

Le soutien français à chaque État est progressivement regroupé sur un certain nombre de secteurs, choisis d'un commun accord, en relation avec les besoins du développement. En effet, l'enseignement universitaire de type traditionnel avait tendance à dispenser une formation prestigieuse mais ne permettant pas toujours aux étudiants de s'insérer dans la vie active. Or, les États mesuraient leurs besoins en hommes capables de faire fonctionner l'infrastructure économique et sociale, voire de conduire un essor industriel ; si la France conservait un quasi monopole dans l'enseignement des « humanités » elle risquait d'être quasi absente du soutien aux formations plus pratiques.

C'est pourquoi, elle s'est progressivement associée à la création d'écoles inter-étatiques ou nationales, dispensant une formation du type « école d'ingénieurs » ou I.U.T..

La concertation avec les États a débouché sur la notion « d'aide spécifique » par secteur, mieux adaptée : le souci d'obtenir la plus grande cohérence doit aboutir à la réalisation de projets d'intervention à caractère pluriannuel, qui intègrent l'ensemble des moyens à mettre en œuvre chaque année par les deux partenaires (personnel, crédit de fonctionnement et d'équipements, constructions, bourses, etc...). *L'accent a été mis sur des « filières » jugées prioritaires* (formation des administrateurs ; formation des maîtres ; formation agronomique ; formation des cadres de la santé ; formation des cadres techniques ; formation des cadres de gestion).

Trois types de *bourses* sont attribuées :

— les bourses universitaires en *Afrique*. Dans ce domaine on note un transfert sensible du nombre des boursiers vers les disci-

plines scientifiques au détriment des disciplines littéraires et juridiques qui n'accueillent désormais que 21 % des effectifs.

— les bourses d'études supérieures en *France* font l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne les conditions de séjour et d'étude.

— les bourses de stage et de formation technique (en France surtout) concernent la formation des formateurs et enfin la relève de l'Assistance technique par la prise en mains, par des nationaux, des postes de responsabilité relatifs à la mise en œuvre des projets du F.A.C.

2. *L'aide au développement économique* constitue la seconde grande masse après l'aide à la formation.

L'aide au développement économique porte, pour la première fois cette année, sur plus d'un million de francs et représente avec près de 27 % des crédits, le second domaine essentiel de l'action du Ministère. La progression globale de plus de 24 % de ce secteur ne doit cependant pas faire illusion. Une analyse plus détaillée fait apparaître une très forte progression des concours financiers et administratifs au détriment notamment de l'effort consacré au développement industriel et minier ainsi qu'à celui des infrastructures.

— *Les concours financiers et administratifs* représentent en effet cette année, avec 359 896 millions de francs, 33,38 % des crédits consacrés à l'aide au développement économique. Ils connaissent une augmentation de près de 95 % qui nous apparaît comme excessive, notamment dans la mesure où elle est réalisée au détriment d'autres secteurs plus productifs.

Cette augmentation très nette s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs : les circonstances climatiques exceptionnellement défavorables qu'ont connus cette année certains des Etats les plus pauvres et qui ont eu pour effet de désorganiser complètement leurs économies ainsi que leurs finances publiques ; la nécessité pour d'autres Etats de se prémunir contre des risques de déstabilisation et, enfin, et votre Rapporteur serait tenté de dire, surtout, l'attachement très profond de nombreux Etats à une forme d'aide qui, comportant moins de contraintes budgétaires que l'aide affectée, leur paraît plus conforme aux impératifs de leur indépendance nationale.

Il reste qu'en dépit des contrôles qui nous ont été présentés comme sérieux à l'égard de l'évaluation et de l'utilisation des sommes ainsi mises à la disposition de certains de nos partenaires,

votre Rapporteur demeure des plus réversés à l'égard de ce type de coopération qui ne constitue guère une incitation à la bonne gestion et qui ne remédie en rien aux causes mêmes du sous-développement. L'augmentation des concours financiers dans le projet de budget lui-même traduit néanmoins un *souci de sincérité* et nous serions particulièrement satisfaits de voir ce souci se perpétuer lors du vote de la loi de finances rectificative qui, nous l'espérons, n'enregistrera pas d'augmentation sensible de ce poste.

— Conséquence de ce qui précède, l'aide au *développement des infrastructures* ne représente plus que 32,30 % des crédits d'aide au développement économique soit un déclin de 7,15 % par rapport à l'exercice précédent. Cela est d'autant plus regrettable que les besoins sont immenses et les coûts de plus en plus élevés notamment en raison de l'inflation. Cependant, la modicité des crédits consacrés à l'équipement, en particulier, en moyens de communication, est en partie compensée par le rôle de catalyseur d'autres aides extérieures qu'est souvent en mesure de jouer le F.A.C. De plus en plus, les actions portent sur les études de factibilité plutôt que sur la réalisation pleine et entière de projets de plus en plus complexes et onéreux. Les projets complets sont cependant ponctuellement menés à bien dans le domaine des routes, du transport ferroviaire, de l'habitat, de la construction d'édifices publics, des télécommunications ou de l'infrastructure aéronautique.

— *L'aide au développement rural* porte désormais sur 290 645 millions soit 26,96 % du total de l'aide au développement économique. C'est avec une satisfaction particulière que votre Rapporteur note une croissance de près de 33 % des crédits affectés à ce secteur. Il est en effet clair que le développement adapté du secteur rural constitue un facteur essentiel pour le décollage mais aussi pour la stabilité sociale, des pays les moins favorisés. Il paraît essentiel dans ce domaine d'agir, comme semble le faire notre coopération, avec empirisme et prudence. Il convient de ne pas bouleverser l'équilibre des sols par des cultures intensives radicalement nouvelles. Il nous paraît également essentiel de maintenir autant que faire se peut l'équilibre entre l'élevage, la forêt et les cultures. Il importe également de conserver une certaine balance entre les cultures dites d'exportation et les cultures vivrières. Cependant, les projets sont de plus en plus chers et ils excèdent de plus en plus souvent les moyens financiers du Ministère. De fait, dans ce domaine, comme dans d'autres, l'aide française parvient cependant à continuer de jouer un rôle important grâce à la qualité des techniciens qu'elle peut mettre à la disposition des Etats, pour l'initiation, l'instruction et l'encadrement des projets.

— *Le développement industriel et minier.* Les conditions structurelles de l'industrialisation en Afrique sont rarement favorables. Les marchés des Etats restent étroits, en général de taille infra-économique. Les capitaux, les équipements, le savoir-faire, et surtout les chefs d'entreprise et les cadres techniques et de gestion, ne s'y trouvent qu'à l'échelle très insuffisante. La part de l'Afrique francophone dans la totalité des exportations de produits manufacturés des pays en développement, demeure minime et tend d'ailleurs à décliner, par rapport à l'Asie du Sud-Est et à l'Amérique Latine. En principe, *Le Ministère de la Coopération n'a pas vocation à participer à la réalisation proprement dite d'unités industrielles*, une telle réalisation étant normalement du fait des Etats, de sociétés nationales, de sociétés diverses d'économie mixtes, ou d'entreprises privées (du pays, filiales de sociétés étrangères, etc). *Cependant, le rôle direct ou indirect du secteur public français n'est nullement négligeable.* L'aide au développement industriel et minier, auquel il convient d'ajouter une série d'actions nouvelles dans le domaine énergétique, est cependant fort modeste puisqu'avec 79 378 millions de francs il ne représente que 7,36 % des crédits d'aide au développement économique. Les crédits directement affectés à ce secteur déclinent par ailleurs de près de 16 %. La vocation industrielle de la Caisse Centrale de Coopération Economique, déjà ancienne, s'est renforcée depuis quelques années.

Avec des apports moindres, le Ministère de la Coopération, et en particulier le F.A.C., interviennent sous des formes très diverses. Outre sa participation à la création d'infrastructures proprement dites, qui sont la condition nécessaire à l'existence d'établissements industriels, le Ministère assure la réalisation d'études (par exemple partiellement des opérations dans divers secteurs (industrie de la viande, énergie électrique, mines, tourisme); il accepte des prises de participation au capital de nouvelles entreprises (jadis pour le MIFERMA en Mauritanie, récemment pour des huileries); il apporte un appui à des PME africaines. Une partie de l'assistance technique française (plus de 100 experts en 1978) est affectée dans les administrations nationales chargées du développement industriel. De même de nombreuses actions de formation de stages, sont consacrées à la formation et au perfectionnement de cadres techniques de tous niveaux.

Le Ministère joue d'autre part un rôle d'incitation et de soutien aux entreprises françaises en vue d'investissements et de transferts de technologie en Afrique (informations fournies sur les plans de développement des Etats, ou, dans le cadre de Journées nationales (1), sur les projets industriels de tel pays africain; mise

(1) Togolaises, Camerounaises, etc...

en place d'un fonds pour le financement d'innovations industrielles pour les pays en développement, en liaison avec le Ministère de l'Industrie; participation aux dépenses de fonctionnement du CEP-PIA (Centre Français de Promotion Industrielle en Afrique créé en 1973) appui à la SOPOGI (société de Formation et de Gestion Industrielle) et au CEDIMOM (Centre Européen pour le Développement Industriel et la mise en Valeur de l' outre-Mer).

Enfin, le F.A.C. et la C.C.C.E. peuvent faciliter l'accès aux *garanties de la COFACE* — tant pour la prospection et les relations avec les autorités des pays où doivent se réaliser les investissements que pour les exportations de matériel français — ainsi qu'aux financements assurés par les banques privées.

L'intervention du Ministère de la Coopération dans le domaine de la recherche minière répond à deux objectifs principaux :

- découvrir et évaluer des gisements (éventuellement, participer à leur mise en exploitation), cette mise en valeur constituant une importante possibilité de développement qui s'offre aux Etats;
- s'efforcer de limiter l'insécurité d'approvisionnement de la France pour de nombreuses substances minérales.

Cette politique est menée principalement par l'intermédiaire du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), qui réalise deux types d'opérations :

- en qualité d'entrepreneur de travaux géologiques et miniers, à la demande et pour le compte des Etats ou des sociétés minières; ces opérations font l'objet de financements distincts : certaines d'entre elles, particulièrement dans les domaines de l'infrastructure géologique, sont prises en charge par le FAC dans le cadre des programmes des Etats;
- au titre de son programme de recherches propre, plus spécialement pour des opérations de prospection minière et d'études d'indices : pour l'exécution de ce programme, le BRGM reçoit chaque année une subvention du FAC, éventuellement complétée par un prélèvement sur les bénéfices qu'il retire de sa participation à des sociétés minières africaines.

Dans ces programmes, le BRGM tend à se conformer aux ordres de priorité établis selon les besoins d'approvisionnement de la France.

Traditionnellement, le BRGM participe au capital d'un certain nombre de sociétés minières dans les Etats. Mais le souci de ces derniers, de s'assurer un contrôle renforcé sur les gisements, a

provoqué généralement, au cours des dernières années, une certaine réduction relative de ces participations.

En ce qui concerne l'uranium, la Compagnie Générale des Matières Nucléaires (COGEMA), filiale du CEA, mise en place en 1976, assure près de la moitié de l'approvisionnement de la France grâce à sa présence au Gabon et au Niger.

Des actions multiples sont par ailleurs poursuivies dans le domaine énergétique, notamment l'aide à la promotion de l'énergie électrique et la recherche de l'utilisation des énergies nouvelles.

3. *L'aide militaire* représente désormais 635 899 millions de francs soit 15,82 % du budget total du Ministère. Ce secteur continue de bénéficier d'une attention toute particulière puisqu'il enregistre une progression de 21 % sur l'exercice précédent. Cette évolution n'est que le reflet de l'insécurité grandissante qui règne sur le Continent africain.

D'une manière générale, la coopération technique militaire paraît s'exercer dans trois domaines principaux :

- la mise en place de personnels militaires français dans les armées des Etats. A cet égard, il est important de noter que la modicité du nombre de nos assistants techniques militaires en poste à l'étranger et la tendance très nette à la diminution de ce nombre. Cette évolution s'explique par l'accroissement du nombre des cadres nationaux ;
- la formation en France de militaires nationaux qui paraît se développer de façon satisfaisante en dépit de facultés d'accueil limitées dans nos écoles militaires.
- l'aide en matériels aux armées nationales. Cette aide demeure relativement modeste et s'analyse souvent en fait en un soutien financier dans le domaine logistique (pièces de rechange, carburant, munitions, entretien).

Votre rapporteur est fort conscient que l'augmentation des crédits consacrés à l'aide militaire correspond à l'augmentation très sensible des demandes d'assistance et, partant, des besoins de nos partenaires dans ce domaine. Cette augmentation des demandes correspond elle-même à une montée des menaces en Afrique.

Il reste que les dépenses militaires ne sont pas productives. Dès lors, il conviendrait de veiller à ce que l'assistance militaire n'occupe pas une place disproportionnée dans le budget de la Coopération, ce qui — votre rapporteur tient à le souligner — n'est pas actuellement le cas avec 15,82 % du total des crédits du Ministère.

La coopération militaire a surtout concerné les Etats les plus menacés parmi ceux qui ont conclu des accords d'assistance militaire avec la France, c'est-à-dire Djibouti, le Tchad, le Zaïre et la Mauritanie. Votre rapporteur estime que l'aide militaire apportée à ces quatre pays a fortement contribué à éviter une destabilisation de l'ensemble des régions considérées.

#### *4. La recherche scientifique*

Avec 532 005 millions de francs, l'aide à la recherche scientifique représente 13,23 % du budget du Ministère et en constitue la quatrième grande masse. La progression de ce poste est limitée puisque, de 10,34 % elle s'avère inférieure à la progression de l'ensemble du budget du Département. L'enveloppe recherche proprement dite du budget du Ministère est consacrée à l'intervention des organismes de recherche français, et plus précisément à la coopération sur programmes.

L'importance de l'effort de la France dans les pays d'Afrique noire francophone et de l'Océan Indien se révèle dans le fait que le financement des actions dans ce domaine représente près de 15 % du budget du Ministère de la Coopération.

Les actions dans ce domaine portent encore pour une très large part sur des travaux de recherche conduits par des organismes français ou avec leur participation. Les connaissances acquises et les techniques mises au point grâce à ces travaux ont été et restent un facteur essentiel sur lequel s'appuie la recherche des Etats concernés, notamment dans le domaine agricole. Elles sont également un élément appréciable pour le rayonnement français dans cette partie du monde et, à partir de là, dans l'ensemble des zones tropicales. Les conditions générales de nos interventions ont toutefois été profondément marquées ces dernières années par les transformations survenues dans les Etats, conséquence de la volonté exprimée par les jeunes élites et leurs autorités d'assurer, dans ce domaine comme dans les autres, leurs propres responsabilités. Cette volonté s'est traduite de façons différentes selon les pays, entraînant une diversification des formes et des modalités de nos actions. C'est ainsi qu'à côté des programmes de recherche que les organismes français ont pu continuer à initier et à mettre en œuvre, dont la portée est d'ailleurs le plus souvent régionale, se sont développés des programmes conjoints arrêtés de façon concertée et exécutés dans le cadre de structures nationales ou sous le contrôle de responsables nationaux. Parallèlement, bien qu'avec des moyens beaucoup plus limités, le Ministère a fourni un appui incitatif à des programmes de recherche menés localement, avec ou sans la participation de chercheurs français, dans des

structures nationales, notamment universitaires. Des aides sont également apportées, selon les demandes, sous forme de missions d'experts de postes d'assistance technique ou d'opérations sur le titre VI du FAC, pour contribuer à donner aux Etats la maîtrise qu'ils souhaitent de leur politique scientifique, de la programmation de leurs recherches ainsi que de l'exécution de celles-ci. Une telle maîtrise ne sera toutefois véritablement acquise que le jour où existeront en nombre suffisant des personnels nationaux pleinement qualifiés pour l'exercer par eux-mêmes. D'où la nécessité d'un effort soutenu de formation auquel la France, depuis quatre ans, a renforcé de manière significative sa participation. Les liens ainsi créés faciliteront par ailleurs les rapports entre institutions homologues et seront sans doute la meilleure garantie de leur pérennité. Dans le même esprit, des rencontres entre chercheurs, techniciens et enseignants sont favorisées. La mise en place en cours d'un réseau d'information et de documentation scientifiques et techniques, pour une valorisation optimale des travaux effectués et des résultats obtenus, devrait utilement compléter ce dispositif.

5. *Les actions médico-sociales* ne représentent que 4,68 % du total des crédits du Ministère. Les besoins dans ce secteur sont cependant très grands et ils sont généralement plus importants dans les pays dont les ressources sont les plus faibles. La pathologie chez des populations parfois à 85 % rurales, reste dominée par les maladies infectieuses et parasitaires, et par la malnutrition. Les grandes victimes de cette situation sont les enfants, dont la mortalité s'élève encore dans certaines zones à 50 % entre 0 et 4 ans. telle situation nécessiterait des budgets de santé publique considérables. C'est un fait qu'atteignant 10 ou 12 % des budgets généraux des Etats, les budgets de la santé représentent un effort certain. Cependant, en valeur absolue, ils correspondent à de bien faibles moyens face à l'étendue des territoires et à l'importance d'une morbidité sans cesse renouvelée par un milieu hautement propice à la contamination. Plusieurs PMA, en particulier, demeurent incapables de mettre en œuvre par eux-mêmes des services correspondant au minimum indispensable. La faiblesse des ressources monétaires des populations ne leur permet pas d'autres participations que symboliques aux dépenses de santé. En outre, dans la plupart des Etats, les déséquilibres flagrants dont bénéficient les villes par rapport aux zones rurales se trouvent particulièrement accentuées pour les questions sanitaires (par exemple, quant à l'implantation des médecins nationaux). D'autres facteurs de faiblesse existent, plus ou moins accentués selon les cas :

- le manque de personnel (tant du point de vue qualitatif que

quantitatif), que ce soit les médecins, les paramédicaux, les animateurs ruraux ;

- la priorité accordée en fait à la médecine curative sur la médecine préventive ;

- le manque d'information et d'éducation des populations : à propos de l'hygiène de l'eau, en général de la PMI ;

- le manque de coordination des actions sectorielles (entre la santé et la nutrition, l'action sociale, l'école, la formation professionnelle) : c'est ainsi que la mortalité infantile demeure étroitement liée au niveau culturel et aux conditions de vie des familles.

Dans ces conditions, minoritaires sont les Etats qui face à la coopération française se trouvent en mesure de présenter des demandes témoignant de l'existence d'une politique qui dépasse les premières urgences.

Les principes directeurs de l'aide française, dans ces conditions, ont peu évolué au cours des dernières années :

- développement prioritaire de la médecine préventive et sociale, principalement par l'utilisation des campagnes de masse, destinées au dépistage actif et à la protection vaccinale et médicamenteuse contre les épidémies et endémies majeures ;
- sauvegarde du potentiel démographique et de la capacité productive des populations par une réduction quantitative et qualitative de la morbidité générale ;
- progression de l'action sanitaire et sociale en milieu rural ;
- modernisation de la médecine de soins et augmentation du rendement des services existants ;
- développement de la formation et de la spécialisation des personnels médicaux et paramédicaux des Etats ;
- recherche médicale limitée aux grandes affections des pays, à l'évolution de leur thérapeutique, de leur prévention et des techniques de leur dépistage ;
- couverture sanitaire du personnel français d'assistance technique.

### *C — L'approche géographique*

L'aide de la France aux Etats d'Afrique noire et de l'océan Indien, avec lesquels nous sommes liés par des accords de coopération, répond avant tout aux besoins exprimés par chaque pays

dans les secteurs qu'il juge essentiels à son développement et à sa sécurité. Cependant, pour une large part, les demandes correspondantes sont présentées et examinées dans le cadre de commissions mixtes qui se tiennent en principe chaque année après le vote du budget, de manière à permettre aux représentants du département de se prononcer en fonction des moyens mis à sa disposition. S'agissant des crédits du FAC, leur affectation doit recevoir en outre l'approbation du comité directeur.

Toutes ces raisons expliquent qu'il est fort malaisé d'établir à cette période de l'année une programmation prévisionnelle sérieuse par l'Etat de l'utilisation des crédits 1980.

Il peut toutefois paraître utile, à titre d'indication, de dégager les tendances concernant l'exécution du précédent budget, cela d'autant plus qu'il ne semble pas qu'elles soient amenées à être fondamentalement remises en cause dans le projet de budget pour 1980.

Le Ministère de la coopération semble s'être attaché à présenter pour l'année 1979, au comité directeur du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) le maximum de financement en faveur des Etats les plus pauvres et des Etats du Sahel. C'est ainsi qu'en 1979, 50 % de l'aide du F.A.C. ont été affectés à ces Etats. Il n'a pas été possible de leur accorder une aide plus importante, en raison de la difficulté que rencontrent les Gouvernements de ces Etats à élaborer des projets de développement et de la faible capacité de leurs économies à absorber un volume important d'aide financière. Cette aide s'est répartie à peu près également à l'infrastructure et l'aide à la formation.

En 1980, cet effort semble devoir se poursuivre et ces caractéristiques ne seront vraisemblablement pas sensiblement modifiées. Il est toutefois probable que le faible montant de l'aide accordée au Tchad, compte tenu des événements qui se sont produits dans ce pays, sera nettement augmenté si un Gouvernement stable peut être rétabli.

Le tableau ci-joint analyse Etat par Etat l'effort consenti par l'action du Ministère de la Coopération en 1979. Il permet de se faire une idée assez précise du déplacement géographique de l'action du Ministère.

Il peut paraître intéressant de compléter les indications purement budgétaires qui précèdent par des données précises sur le nombre de coopérants français, assistants techniques d'une part, volontaires du service national, d'autre part, en poste dans chacun des États avec lesquels nous coopérons.

Par rapport à 1978, l'ensemble des effectifs connaît un accroissement global de 4,1 %. Cet accroissement est surtout sensible dans les États où fonctionne le système dit de «globalisation» (Côte d'Ivoire, Sénégal, Madagascar, Gabon).

Pour 1980, la tendance semble devoir être *au maintien des effectifs*. Toutefois, les États précités pourront bénéficier d'un accroissement d'effectifs dans la mesure où ils dégageront, sur leur propre budget, les crédits nécessaires à la création de postes supplémentaires.

**TABLEAU DE L'EFFORT FINANCIER 1979 EN FAVEUR DES ÉTATS D'AFRIQUE AU SUD DU SAHARA ET DE L'OcéAN INDIEN**

(Sommes exprimées en milliers de francs) Dépenses ordinaires + Crédits de paiement dépenses en capital  
SAUF F.A.C. - Développement économique et social exprimé en Autorisation de programme

ÉTATS	AIDE AUX INSTITUTIONS CIVILES DES ÉTATS							AIDE AUX INSTITUTIONS MILITAIRES DES ÉTATS						
	PERSONNEL				Concours Financiers	Actions culturelles et sociales	F.A.C. TOTAL Développement Economique et social (AP)	Subventions ORSTOM & IRA	Recherche Dépenses civiles	Total Assistants Techniques	Personnel Concours financiers	et Formation	Matériel Dépenses militaires	Total GENERAL DE L'AIDE
	Assistants Techniques	Experts	Subvention Association V.P.	Total										
BENIN	17 401	567	2 027	19 995	—	11 821	10 100	251	42 167	—	—	1 150	1 150	43 317
BURUNDI	16 723	383	405	17 521	—	7 337	12 800	—	37 658	3 309	—	132	3 441	41 099
CAMEROUN	92 343	574	6 569	99 486	—	10 625	23 400	13 512	147 023	14 987	—	9 331	24 318	171 347
CAP-VERT	218	220	—	438	—	1 172	7 100	—	8 710	—	—	—	—	8 710
CENTRAFRIQUE	67 356	416	—	67 772	8 000	9 285	26 100	5 440	116 597	—	—	3 942	3 942	120 539
COMORES	555	128	—	683	10 300	900	6 000	—	17 883	5 060	—	2 200	7 260	25 143
CONGO	74 121	380	—	74 501	—	11 585	42 755	11 550	140 391	1 752	—	2 920	4 672	145 063
COTE D'IVOIRE	93 181	789	3 730	97 700	—	13 348	15 760	69 778	196 586	22 772	—	16 739	39 511	236 097
DJIBOUTI	62 062	471	730	63 263	300	7 686	10 200	—	81 449	30 362	43 260	12 075	85 697	167 140
GABON	61 199	1 302	3 730	66 321	—	6 994	10 647	1 347	85 309	25 886	—	13 106	38 992	124 307
GUINEE BISSAU	1 478	109	—	1 587	—	1 121	6 300	—	9 008	—	—	—	—	9 008
HAITI	406	242	894	1 542	—	270	4 800	—	6 612	—	—	—	—	6 612
HAUTE VOLTA	51 221	550	5 109	56 880	20 000	15 072	34 200	13 779	139 391	4 087	—	4 247	8 334	148 205
MADAGASCAR	84 407	562	—	84 969	—	17 405	14 000	3 201	119 395	1 557	—	2 685	4 242	123 637
MALI	48 602	1 075	2 838	52 515	150	9 716	23 950	4 045	90 376	973	—	3 187	4 160	94 536
MAURICE	9 733	160	—	9 893	—	8 908	5 500	475	24 776	195	—	2 017	2 212	26 988
MAURITANIE	42 944	320	—	43 264	—	4 091	10 660	662	58 677	11 289	—	1 421	12 710	71 387
NIGER	51 523	354	3 406	55 283	—	8 014	51 300	4 994	119 591	9 732	—	29 271	39 003	158 594
RWANDA	14 648	238	3 730	18 616	11 601	8 553	25 565	—	64 335	1 557	—	1 275	2 832	67 167
SAINT-THOMAS	303	—	—	303	—	706	—	—	1 009	—	—	—	—	1 009
SENEGAL	134 006	1 218	3 487	13 874	—	22 16	14 941	35 424	211 241	7 980	—	66 979	74 959	286 200
SEYCHELLES	3 619	734	437	4 840	—	3 148	16 500	—	24 468	1 752	—	2 000	3 752	28 240
TCHAD	58 244	733	—	58 977	40 337	4 499	12 720	9 017	125 550	36 785	13 500	69 262	119 547	245 097
TOGO	26 963	372	3 406	30 741	—	10 605	9 615	3 167	54 128	13 819	—	6 578	20 397	74 525
ZAIRE	46 575	940	—	47 515	—	12 824	20 550	—	80 889	18 684	—	5 278	23 962	104 851
<b>TOTAL.....</b>	<b>1 059 831</b>	<b>12 937</b>	<b>40 548</b>	<b>1 113 316</b>	<b>90 688</b>	<b>207 850</b>	<b>415 463</b>	<b>176 462</b>	<b>2 003 779</b>	<b>212 588</b>	<b>56 760</b>	<b>255 795</b>	<b>525 093</b>	<b>2 528 872</b>
Aide non encore ventilée et opérations inter-Etats	233 571	5 026	—	238 597	1 706	74 014	162 025	265 597	741 909	—	—	—	—	741 939
<b>TOTAL GENERAL .....</b>	<b>1 293 402</b>	<b>17 963</b>	<b>40 548</b>	<b>1 351 913</b>	<b>92 394</b>	<b>281 864</b>	<b>577 488</b>	<b>442 059</b>	<b>2 745 718</b>	<b>212 538</b>	<b>56 760</b>	<b>255 795</b>	<b>525 093</b>	<b>3 270 811</b>
<b>POUR MEMOIRE :</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA COOPERATION (Services centraux et Services à l'Étranger) .....</b>													<b>186 403</b>

## ASSISTANTS TECHNIQUES

ETATS	Adm. Génér.	Justice	Adm. spécialisée	Progr. mation	Affaires Cultur.	Santé	Dévelop. rural	Dévelop. indust.	Equipement	BEPTOM	Recherche scientifique,	TOTAL technicien	Enseig. formation	Enseig. supérieur	Enseig. français	TOTAL enseignement	TOTAL général
BENIN			2	6	2	9	2		2		1	24	44	36	9	89	113
BURUNDI	2		1	4	3	10	2		12			34	39	24	11	74	108
CAMEROUN	1		9	10	4	58	17	1	30	10		140	334	96	31	461	601
COTE D'IVOIRE	31	6	39	37	35	220	101	8	78	32	7	594	2 531	439	3	2 973	3 567
CONGO		2	9	7	2	54	12	3	37	12	1	139	203	54	30	287	426
E.C.A.	2		5	15	3	62	5		35	2		129	171	47	13	231	360
GABON	22	8	17	10	11	80	6	9	40	23		226	276	119	2	397	623
GUINEE BISSAU				1		1	5	1				8	1			1	9
HAITI							3					3					3
HAUTE VOLTA	3	2	15	4	3	49	26	1	15			118	152	66	14	232	350
ILES DU CAP VERT				1	1		3					5	1			1	6
ILE MAURICE		3			2	3	3		4			15	10	1	25	36	51
LIBERIA							5					5					5
LES SEYCHELLES	2	1		2	1				2			8	11				19
MADAGASCAR	4	1	4	1	1	63	19	34	11		3	141	295	103	136	534	675
MALI	3	2	9	5	2	26	19	5	6	9	1	87	120	60	4	184	271
MAURITANIE		2	11	5	3	37	8	2	19	6	6	99	154	22		176	275
NIGER	7	3	9	13	8	33	18	5	6	3	2	107	192	53	17	262	369
RWANDA				2	3	11	3		6			25	41	15	6	62	87
ST THOMAS LE PRINCE						2											2
SENEGAL	14	9	22	24	34	71	38	10	40	6	6	272	858	244	33	1 135	1 407
TCHAD	4	1	15	3	1	41	14	1	13	6		99	137	44	11	192	291
TOGO	2		4	2	9	11	3	1	3	1	1	37	66	50	9	125	162
ZAIRE	1		13	5	18	4	3	4	16	7	1	72	17	51	29	97	169
DJIBOUTI	18	7	14	7	4	35	8		35	5	2	135	271		14	285	420
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>47</b>	<b>198</b>	<b>183</b>	<b>150</b>	<b>888</b>	<b>323</b>	<b>85</b>	<b>410</b>	<b>122</b>	<b>31</b>	<b>2 554</b>	<b>5 929</b>	<b>1 524</b>	<b>319</b>	<b>7 852</b>	<b>10 406</b>

## VOLONTAIRES DU SERVICE NATIONAL

ETATS	Admin. générale	Justice	Admin. spécialisée	Program-mation	Affaires cultur.	Santé	Dévelop- pement rural	Dévelop. industr.	Equipem.	BEPTOM	Recherche scientifique.	TOTAL technicien	Enseign. formation	Enseign. supérieur	Enseign. français	TOTAL enseigne- ment	TOTAL GENERAL
BENIN				1		6						7	2	1		3	10
BURUNDI							1		3			4					4
CAMEROUN			3	7	1		2	3	1			17	27	2		29	46
COTE D'IVOIRE	4	1	6	14		10	7	9	11			62	80	37		117	179
CONGO			1	2		3	1		4			11	16	1		17	28
DJIBOUTI					1	2			19		2	24	5			5	29
E.C.A.			1			6	1		7			15	7			7	22
GABON		1	1	2		16	1	2	17			40	20	3		23	63
GUINEE BISSAU																	—
HAITI						1											1
HAUTE VOLTA			4			11	4	3	9			31	11	2		13	44
ILES DU CAP VERT																	—
ILE MAURICE		1										1					1
LES SEYCHELLES,																	—
MADAGASCAR						7						7	16	1		17	24
MALI						3	6	2				11	8	4		12	23
MAURITANIE						5	3	3	4			15	15			15	30
NIGER	2		2	3		3	2	3	10			25	7	3		10	35
RWANDA						2						2	3			3	5
ST THOMAS LE PRINCE																	—
SENEGAL		1	5	1		10	3	4	7		2	33	28	3		31	64
TCHAD			1	3		7	6		4			21	16	1		17	38
TOGO			1			2			1			4	13	6		19	23
ZAIRE			1			3	1	2	2			9					9
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>142</b>	<b>38</b>	<b>31</b>	<b>99</b>		<b>4</b>	<b>385</b>	<b>274</b>	<b>64</b>		<b>338</b>	<b>723</b>

## CONCLUSIONS

---

1. Le projet de budget du Ministère de la Coopération pour 1980 traduit une *progression de 16,7 %*. Cette progression est supérieure à celle de l'année précédente (+ 14,2 %). Elle est également supérieure à celle du budget de l'Etat et elle révèle sans ambiguïté la volonté du Gouvernement de confirmer le redressement accompli en 1978 et de maintenir l'effort de la France en faveur des Etats africains avec lesquels nous sommes liés par des accords de coopération. Cet effort est *d'autant plus appréciables qu'il est réalisé en période de crise* alors que la conjoncture incite largement à la déflation des dépenses jugées, à tort ou à raison, comme non directement productives.

2. Il importe néanmoins de bien voir que les *considérations relatives à nos propres difficultés économiques et sociales ne convainquent que tout à fait modérément nos partenaires africains* chez lesquels les effets cumulés de la crise de l'énergie et du système des paiements internationaux frappent plus durement encore les structures économiques et sociales que dans nos Etats développés.

3. L'effort de la France en Afrique, tel qu'il résulte de l'action spécifique du Ministère de la Coopération, doit en outre être apprécié à la lueur de deux observations qui tendent à en réduire l'impact réel sur les données immédiates et quotidiennes du développement. La *progression des actions qui se concrétisent par des dépenses non directement productives*, soutien administratif et financier et aide militaire, constituent un fait patent. Il ne s'agit pourtant que de la conséquence inévitable d'une certaine dégradation de la situation économique de certains Etats africains à la suite d'aléas climatiques ou de désordres intérieurs, d'une part, et du besoin de sécurité croissant de nombreux pays face à des périls extérieurs grandissants, d'autre part. Il n'en reste pas moins que, l'enveloppe globale allouée à la coopération étant malgré un redressement très sensible relativement limitée, la croissance de ce type de dépenses a pour conséquence une stagnation ou même une diminution en termes réels des possibilités d'action dans des secteurs plus directement productifs (recherche scientifique, action médico-sociale, développement industriel, action sur les infrastructures, etc).

L'impact réel et concret de notre effort sur chacun des pays avec lesquels nous coopérons se trouve par ailleurs tout naturellement réduit par la tendance à *l'augmentation du nombre des Etats avec lesquels nous entretenons désormais des liens de coopération*. (Elargissement du champ de notre coopération vers des Etats lusophones et des Etats francophones n'ayant jamais fait partie de la République tel que le Zaïre).

4. Force est également de prendre acte de *l'augmentation constante des besoins* des Etats en voie de développement d'Afrique. Face à des besoins accrus qui se justifient en grande partie par une disproportion grandissante entre le coût des importations nécessaires des Etats et la valeur de leurs exportations, mais aussi par des raisons plus conjoncturelles liées à des aléas climatiques récents ou à des besoins de sécurité plus pressants résultant d'une situation politico-stratégique dégradée dans l'ensemble du Continent, l'apport du Ministère de la Coopération paraît encore modeste.

Il l'est cependant moins qu'il n'y peut paraître au premier abord. Par son acquis technologique, par la valeur de ses coopérants, la France joue en effet dans bien des cas un *rôle d'initiateur et de catalyseur qui est souvent décisif* pour le lancement d'importants projets à financement multilatéral. Il reste cependant qu'il y a un *seuil au-dessous duquel notre action propre ne doit pas descendre*. Or, il est des secteurs où ce seuil n'est pas loin d'être atteint. L'image de la France en Afrique est assurément bonne. La France continue d'y bénéficier du prestige qu'elle lui confère une décolonisation généralement considérée comme réussie, une politique étrangère le plus souvent jugée équitable et clairvoyante et une coopération dont la qualité et le désintéressement sont recherchés. Mais il faut bien voir que ce capital n'est pas inépuisable et que notre présence sur le terrain, au niveau des réalisations concrètes, tend parfois à s'estomper parfois au profit de pays dont les efforts et le désintéressement tendent eux aussi à devenir de plus en plus appréciés.

5. Ces remarques faites, *l'action du Ministère de la Coopération elle-même ne prête guère le flanc à la critique*. C'est naturellement sans enthousiasme excessif que nous avons vu croître cette année les dépenses d'aide militaire et de soutien administratif et financier. Mais cette augmentation n'est que le reflet, hélas nécessaire, d'une montée des périls extérieurs et de difficultés économiques conjoncturelles dont la poursuite des effets cumulatifs entraînerait des conséquences économiques et sociales qui laisseraient ouverte la porte à toutes sortes d'entreprises de destabilisation.

C'est avec beaucoup plus de satisfaction que votre Rapporteur enregistre la priorité donnée au *soutien à l'agriculture* ainsi que l'intérêt marqué à la formation des cadres intermédiaires qui fait si cruellement défaut à l'Afrique. C'est avec satisfaction également que nous prenons acte de *l'augmentation de près de 50 % des autorisations de programme du FAC pour les projets de développement économique et social*.

6. Toute évaluation de l'action de la France en faveur de la coopération doit être complétée par la prise en compte de l'effort non négligeable que nous tendons de plus en plus à poursuivre dans le cadre *d'actions multilatérales*. La faiblesse de notre action en faveur de l'aide multilatérale est souvent soulignée: 15 % de notre action en faveur du Tiers monde contre 30 % pour la plupart des pays membres du comité d'Aide au développement. Cependant notre effort dans ce domaine tend à croître (14,5 % du total de nos actions en 1975; 16 % en 1979) et il porte sur des sommes non négligeables. Il est de surcroît *très concentré sur l'Afrique* (participation au financement du Fonds Européen de développement; participation au Fonds africain de solidarité; aide alimentaire; soutien aux actions de la banque mondiale notamment en Afrique, etc). Dans le même temps, le FAC lui-même tend de plus en plus à participer à des financements conjoints. Cette évolution est parfois critiquée à partir de l'idée que l'aide française ainsi définie est de plus en plus reçue anonymement alors que les contrôles sur son emploi deviennent incertains. Nous ne nous associerons pas, pour notre part, à ces critiques car il nous apparaît que cette évolution *souligne le caractère désintéressé* de notre action et en *renforce l'efficacité* dans la mesure où la France est en mesure d'amorcer des sources de financements nouvelles qui permettent des réalisations importantes que nous n'aurions pas eu les moyens de mener à bien par nous-mêmes, la valeur technique de nos coopérants nous permettant par ailleurs de participer de très près à la poursuite de ces réalisations sur le terrain.

Sous le bénéfice de l'ensemble de ces observations, votre Rapporteur vous propose de donner un avis favorable au projet de budget pour 1980 du Ministère de la Coopération.

## EXAMEN EN COMMISSION

---

Votre Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces Armées a consacré deux de ses réunions à l'examen du projet de budget du Ministère de la Coopération.

Lors de sa réunion du 14 novembre 1979, la Commission a procédé à l'audition de M. Robert Galley.

Le Ministre a indiqué tout d'abord que ce budget qui dépasse les 4 milliards de francs connaît une augmentation de 16,79 % par rapport à 1979. Cette augmentation est très sensiblement supérieure à celle que connaît le budget de l'Etat.

Les crédits d'investissements accordés aux pays africains, par l'intermédiaire du Fonds d'aide et de coopération, connaissent une augmentation de 50 %. Ces crédits prendront plutôt la forme d'une subvention que celle d'un prêt que certains des pays les plus pauvres sont incapables de rembourser. Ils permettront notamment de compenser en partie les répercussions extrêmement graves qu'entraîne pour leurs économies la crise pétrolière.

En ce qui concerne les concours financiers accordés par la France aux budgets de certains des Etats les plus pauvres les crédits ont été calculés avec un grand souci de réalisme et sont en diminution par rapport à l'an dernier.

Les sommes affectées à la rémunération des coopérants français en Afrique ont été seulement réévaluées en fonction de l'augmentation des prix mais la contribution des Etats bénéficiaires s'accroît sensiblement. Les crédits culturels n'ont été augmentés que pour les bourses ; dans l'ensemble, le budget de la coopération pour 1980 établi sans complaisance est un bon budget.

M. Galley a ensuite fait un tour d'horizon sur la situation générale en Afrique, soulignant qu'à côté des pays ravagés par des guerres locales, la zone francophone, à l'exception du Tchad, reste une zone de paix. Notre politique de coopération est appréciée en Afrique ; certains pays situés hors de notre zone d'influence traditionnelle envisageraient favorablement d'être associés à notre politique de coopération.

Répondant notamment à des questions qui lui ont été posées par le rapporteur du budget, M. Louis Martin, le Ministre a rappelé

les causes et les modalités de l'intervention française en Centrafrique. Il a souligné que la situation était redevenue normale dans ce pays et que les rentrées scolaires s'étaient effectuées sans aucun incident. L'économie centrafricaine a cependant été fortement désorganisée par les événements récents; elle se remet néanmoins en route lentement avec l'aide de la France.

Sur une autre question de M. Louis Martin, le Ministre est revenu sur le principe des subventions allouées par la France directement aux budgets de certains Etats Africains. Il a donné les précisions sur la nature des dépenses auxquelles ces crédits sont affectés, notamment des remboursements de dettes à des organismes publics où le paiement de traitement des fonctionnaires indiquant que seule une somme extrêmement réduite correspondant à 0,6 % de son budget pouvait échapper au contrôle comptable.

Répondant à une question de M. Spenale, le Ministre a marqué son souci d'aider au développement de l'agriculture tropicale et notamment des cultures vivrières, afin de rendre ces pays moins dépendants de l'extérieur pour leur nourriture. Il convient de mettre l'accent sur l'auto-provisionnement dans les pays très pauvres.

M. Jung a interrogé le Ministre sur l'importance de l'influence lybienne et soviétique en Afrique.

M. Henry a demandé au Ministre des précisions sur les déclarations qu'il a faites à propos de Mayotte et des Comores.

A M. d'Aillieres et M. Claude Mont qui l'interrogeaient sur la politique d'aide militaire de la France en Afrique, le Ministre a rappelé les limites et les conditions de l'intervention française.

Le président Lecanuet a exprimé son approbation à la politique poursuivie par la France en Afrique qui doit rester prudente mais ferme.

Présentant en commission, le 15 novembre 1979, son rapport pour avis sur le projet de budget du Ministère, M. Louis Martin a insisté sur le fait que, dans une conjoncture difficile, en augmentation de 16,7 % sur l'exercice précédent, le budget du Ministère de la Coopération exprimait une priorité incontestable dans les préoccupations du Gouvernement. Après avoir rappelé les grandes lignes du rapport ci-dessus en insistant notamment sur l'évolution au cours de l'année écoulée de la situation économique et politique en Afrique, le Rapporteur a noté avec satisfaction la croissance des autorisations de programme dans le chapitre des dépenses d'équipement. Il s'est félicité par ailleurs de la sincérité du projet de budget en ce qui concerne les concours financiers. Toutefois, tout en

prenant acte des nécessités impérieuses qui ont justifié l'augmentation de ce type de dépenses, le Rapporteur a manifesté sa réticence à l'égard d'une forme de coopération qu'il a présentée comme visant à pallier aux conséquences du sous-développement plutôt qu'à ses causes profondes.

Avant de conclure le Rapporteur a mis en lumière, en s'en félicitant le fait que la coopération française concerne en priorité les Etats les plus démunis.

Après que M. Martin eut répondu à une interrogation de M. Voilquin sur l'imputation de l'action médico-sociale des antennes du service de santé des armées en Afrique, une large discussion à laquelle ont pris part le Président, M. Spenale, M. Martin, M. Lejeune et M. Mont, s'est instaurée sur la situation en Namibie, en Afrique du Sud et en Rhodésie. L'ensemble des orateurs se sont accordés pour souligner l'importance de cette région.

M. Spenale a insisté sur l'attachement très profond des Etats africains à la suppression de l'apartheid qui constitue la plus grande injure aux Droits de l'Homme. Il a ensuite souligné le rôle que doit jouer notre diplomatie pour faciliter l'émergence de solutions négociées et équitables en Namibie et en Rhodésie.

M. Lejeune a mis en lumière l'importance stratégique de l'Afrique du Sud pour l'Occident et il a déploré que les efforts déployés par ce pays pour revenir progressivement sur la politique de l'apartheid soient trop souvent passés sous silence.

Après avoir donné des indications sur la situation en Namibie et en Rhodésie, M. Mont a déploré que le problème des Droits de l'Homme n'ait — à la demande des Etats africains — pas été pris en compte dans la Convention de Lomé II. M. Martin a convenu de l'importance de l'ensemble de ces questions tout en indiquant qu'elles ressortissaient davantage du domaine de l'action du Ministère des Affaires Etrangères.

La Commission s'est séparée après avoir approuvé les conclusions du Rapport de M. Martin.